

L'ECHO du Bas St-Laurent

Organe de la région du Bas St-Laurent.

DIRECTEUR: Jean-Baptiste Côté.

Publié par L'Imprimerie Générale de Rimouski, Limitée

NOTRE PLAIDOYER DANS LA CAUSE DE LIBELIE

Notre plaidoyer dans la cause de libelle a été significatif au procureur de M. Morin et logé au greffe de la Cour Supérieure, mercredi.

Nous en publions ci-dessous le texte intégral.

Pour défense à l'action du demandeur, la défenderesse plaide:

10—Les paragraphes 1, 2 et 3 sont admis;

20—Au paragraphe 4, la défenderesse admet que le demandeur a été élu échevin du quartier St-Germain, siège No 2 de la ville de Rimouski et elle nie le reste, le demandeur ayant résigné son siège à la suite de l'émission d'un bref de quo warranto;

30—Au paragraphe 5, la défenderesse admet que le demandeur a fait ce qu'il croyait être de son mieux pour représenter dignement les intérêts des contribuables, mais elle nie qu'il ait réussi;

40—Au paragraphe 6, la défenderesse admet que le demandeur a voulu être de bonne foi, être franc et loyal, mais elle dit que, sciemment ou inconsciemment, le demandeur a agi, dans certaines circonstances, de façon à faire croire raisonnablement que, dans ses fonctions d'homme public, il n'était pas toujours de bonne foi en rapport avec les accusations qu'il proférait, et les réponses à telles accusations;

50—Au paragraphe 7, la défenderesse admet être propriétaire de l'Echo du Bas St-Laurent, elle admet avoir publié un article qui avait été adressé à son directeur, signé "un contribuable", et concernant la personne du demandeur, mais elle nie le reste;

60—Au paragraphe 8, la défenderesse admet l'existence de "P-1";

70—Au paragraphe 9, la défenderesse dit que l'article ne s'en prenait qu'à des agissements du demandeur comme échevin, agissements qui ne pouvaient être interprétés autrement, et que si cette interprétation a pu lui faire tort, ce qui est nié, ce n'est que comme échevin, et non pas en sa qualité de défendeur, ce que le demandeur semble admettre, par ailleurs, en ne réclamant que des dommages exemplaires et en ne réclamant pas de dommages réels;

80—Au paragraphe 10, la défenderesse admet que son journal a des abonnés dans la ville de Rimouski et les environs et elle ignore le reste du dit paragraphe;

90—Au paragraphe 11, l'exhibé "P-2" est admis et la défenderesse s'en rapporte à une interprétation légitime du dit avis, sans admettre l'exactitude des prétentions du demandeur dans le dit avis;

100—Au paragraphe 12, la défenderesse demande acte de l'exhibé "P-3";

110—Le paragraphe 13 est nié en fait et en droit;

120—La défenderesse demande acte de ce que, par ses particularités, en date du 13 avril 1934, le demandeur ne s'en prenne à son journal qu'à l'égard de "P-1", et non sur l'article exhibé "P-3";

ET LA DEFENDERESSE AJOUTE:

130—Qu'elle publie à Rimouski, de-

puis au delà d'un an, un journal hebdomadaire, qui a entre autres fonctions celle de renseigner ses lecteurs sur les questions d'intérêt public, entre autres celles qui intéressent le bon renom, une sage, saine et digne administration de la ville de Rimouski;

140—Qu'elle a en conséquence le droit de renseigner les contribuables de la ville de Rimouski, admis à élire des échevins, sur les faits et gestes publics des dits échevins et de faire sur ces faits et gestes les commentaires qui peuvent raisonnablement découler;

150—Que, dans l'article exhibé "P-1", elle a commenté des actes posés publiquement au conseil de ville de Rimouski, par le demandeur, et elle a reproché à ce dernier de faire publier, dans le Progrès du Golfe, des comptes rendus erronés des séances où il avait posé certains actes, ce qui était de nature à induire en erreur les contribuables et électeurs;

160—A la suite de l'avis exhibé "P-2", que le demandeur fit signifier à la défenderesse, en vertu de la loi de la Presse, cette dernière s'est empressée de publier le dit avis, afin qu'il reçoive la même publicité qu'avait reçue l'article, dont le demandeur se plaignait;

170—La défenderesse exhiba ensuite, d'une façon précise, de quoi on accusait le demandeur, comme échevin;

180—Le demandeur jugea alors à propos d'interpeller la présente action;

190—La défenderesse a agi sans malice, ni parti pris contre le demandeur, de bonne foi et dans un but d'intérêt public, sur des renseignements qui lui venaient de sources sérieuses, qu'elle a tout lieu de croire vrais et qui le sont;

200—La défenderesse a usé de son droit de discussion de la conduite d'un homme public;

210—Le demandeur a agi de façon à faire croire raisonnablement que les reproches qui lui sont faits dans l'article exhibé "P-1", sont bien fondés, et ils le sont, pour, entre autres, les raisons suivantes:

"a". Pendant plusieurs années, avant que le demandeur siégeât au conseil municipal de Rimouski, comme échevin, le Progrès du Golfe, ni aucun autre journal, ne publia de comptes rendus, prétendant sténographiés des débats du conseil;

"b". Les journaux locaux, jusque là, avaient toujours publié des procès verbaux officiels des séances, qui leur étaient communiqués par le greffier de la ville;

"c". Peu de temps après son élection, le demandeur, qui, jusque là, n'avait jamais été échevin, fit une proposition qui n'eut pas de second et ne put en conséquence être entrée au procès verbal;

"d". Il y avait bien des choses à faire dans la ville de Rimouski et qu'il ferait en sorte que le public sache ce que lui, le demandeur, faisait au conseil municipal;

"e". De fait, peu de temps après, le

A suivre en page 6

Chronique judiciaire

La Cour supérieure a siégé au cours de la semaine dernière sous la présidence de l'Honorable Juge Roméo Langlais et les diverses causes qui y furent entendues seront rapportées dans cette colonne au fur et à mesure que les jugements seront rendus.

Au cours du mois de mars, la Cour de Magistrat, sous la présidence de M. le Juge Antonio Couillard, a siégé en matière civile. Plusieurs causes furent entendues et nous donnons ci-dessous un sommaire de ces causes et des jugements rendus.

La cause de M. Armand Fortin de Ste-Florence contre Joseph Heppell de Ste-Marguerite-Marie.

Le demandeur réclamait un montant de \$6200 de dommages pour bois coupé sur sa propriété, prétendant que ce bois lui constituait une réserve forestière. Le défendeur alléguait que le bois était de peu de valeur, et ne pouvait constituer une réserve forestière vu qu'il avait été grillé par le feu et faisait confession de jugement pour \$500 et les frais. La Cour a maintenu la confession de jugement et renvoyé l'action pour le surplus.

La cause d'Edouard Tremblay de la ville de Rimouski contre Mlle Emilienne Marchette. Le demandeur avait fait saisir certains effets de la défenderesse qui lui devait \$20, pour loyer échû. La défenderesse niait devoir le dit montant et ajoutait qu'elle avait été troublée dans sa pension, que le demandeur avait fait de l'eau et lui avait causé des dommages pour un même montant de \$20. La Cour a maintenu l'action et refusé à la défenderesse le montant de dommages qu'elle n'a pu établir à la satisfaction du tribunal.

La cause de Gonzague Levasseur de Rimouski, contre François Bellavance du même endroit. Le demandeur réclamait \$47.30 balance de gages pour ouvrage exécuté pour le défendeur. Le défendeur plaide que le demandeur devait être payé partie en effets et par

tic en argent, et qu'effectivement il avait reçu paiement partiel par argent et marchandise, et tenait à sa disposition certaines autres marchandises que le demandeur avait choisies. Il a été prouvé à l'enquête que depuis la production de sa défense, le défendeur s'était départi de certains de ces effets et ne pouvait en conséquence en faire livraison. De ce chef l'action du demandeur a été maintenue pour le montant réclamé.

La cause du docteur L. F. Lepage, de Rimouski, vs F. X. St-Laurent, St-Anaclet. Le demandeur avait fait saisir revendiquer un chien qu'il évaluait à \$5000 et réclamait en plus \$2500 pour dépenses occasionnées. Le défendeur alléguait que ce chien avait été recueilli par lui depuis 2 ans et que ce n'est que l'automne dernier que le défendeur s'en prétendait propriétaire. Il avait gardé le chien de bonne foi et réclamait de ce chef un montant de \$2500 pour nourriture et frais de garde. Attendu qu'il a été prouvé que le demandeur était bien propriétaire du chien sa saisie-revendication a été maintenue mais il n'a été alloué aucun dommage au demandeur ou au défendeur.

Dans la cause d'Octave Chassé, cultivateur de Baie-des-Sables, contre Zénon Santerre, du même lieu. Le demandeur alléguait qu'en présence de plusieurs personnes, le défendeur avait déclaré qu'après que le demandeur était maire de sa paroisse, il avait détourné certains octrois du gouvernement destinés à une route en particulier pour les dépenser dans une autre route. Le défendeur plaide qu'il n'avait fait que discuter comme contribuable, les actes du maire. La Cour considérant que ceux qui administrent la chose publique ont droit au respect et ne doivent pas injustement être accusés d'actes illégaux, considérant que le défendeur avait failli dans sa preuve a maintenu l'action pour une somme de \$2000.

AU CONSEIL DE VILLE

Lundi, le seize avril mil neuf cent et vingt-trois, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville, à 8 h. 30 p.m. sont présents: monsieur le maire L.-J. Moreault, M. D., et messieurs les conseillers Martin-J. Lepage, Léo Lévesque, Elzéar Côté et Oscar Morissette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir: Liste de paye No 19 365.00; No 20 42.25 Ecole d'Agriculture 14.12; Garage Geo-A. Morin Emrg. 20.65; Emile Rioux 24.05; M.-A. Fillion, N. P. 5.72; La Cie de Porvoir 177.99; 25.90; 2.80; Ans. Côté et Fils Liée 14.31; A.-A. Portugais 2.93.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à M. Georges Larouche.

Proposé et résolu que la licence de cocher pour l'année 1934-35, soit accordée à MM. Valmont Blanchet et Daniel Rust.

Le conseil reçoit les communications suivantes:

Un rapport de l'analyse des échantillons de lait prélevés à Rimouski les 19

et 20 mars 1934. — Une lettre de la Société St-Vincent de Paul sollicitant un octroi de cent cinquante piastres pour l'oeuvre des jardins ouvriers.

Une lettre de M. Charles Michaud demandant l'installation d'une ou deux lampes de rue dans la partie est de la rue St-Pierre, ainsi que la confection d'un trottoir. — Une lettre de Mme Antoine Bellavance offrant de donner une obligation sur l'immeuble No 8 du cadastre, pour le montant des taxes personnelles qu'elle doit à la ville. — Une lettre de Mme L.-P. Martin demandant un délai pour régler la balance du jugement et les frais qu'elle doit à la ville. — Une lettre de l'Unité Sanitaire accompagnée d'un projet pour la réglementation des états de bouchers, lequel projet est référé au comité général pour étude et considération.

Proposé et résolu que la demande de la Société St-Vincent de Paul soit référée au comité général pour étude et considération.

Proposé et résolu que la prise en considération de la demande de Charles Michaud soit ajournée à la prochaine séance.

Proposé et résolu que l'offre de Mme Bellavance ne soit pas acceptée.

Proposé et résolu que le délai demandé par Mme L.-P. Martin soit accordé jusqu'au 28 avril courant.

Et la séance est levée.

Conférences de l'Amicale

Dom A. Jamet, O. S. B.

A Rimouski, le 26 avril

La quatrième conférence de l'Amicale aura lieu jeudi prochain, le 26 avril, à l'heure ordinaire, dans la salle du Séminaire.

Elle sera donnée par le Révérend Père Dom A. Jamet, bénédictin de l'abbaye de Solennes en France.

Dom Jamet n'est pas inconnu au Canada. En 1926, il est venu à Rimouski, alors qu'il était à recueillir des documents pour l'édition des oeuvres et la biographie de la Vénérable Marie de l'Incarnation, la fondatrice des Ursulines de Québec. Le grand ouvrage qu'il préparait alors est paru en partie, et Dom Jamet continue d'y dévouer son temps et sa science.

En étudiant les archives de nos communautés fondées sous le régime français, Dom Jamet a été frappé de la haute valeur morale et intellectuelle de leurs fondatrices, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeois, Jeanne Mance, Catherine de

Saint-Augustin, Madame de la Peltrie, entre autres. Bon connaisseur en la matière, et, en tant qu'étranger au pays, peu suspect de flatter la vérité par souci apologétique, Dom Jamet prétend, avec raison, que l'histoire du Canada ne fait pas assez mention "de leur vie, de leur oeuvre et de leur rayonnement".

C'est pour rendre justice à ces nobles femmes mal connues, et pour indiquer aussi ce qu'il faut faire pour bien honorer leur mémoire, que Dom Jamet a bien voulu accepter de donner une conférence sous les auspices de l'Amicale.

Il est inutile de souligner l'intérêt d'une pareille conférence, qui sera faite par un maître reconnu sur un sujet qui doit nous tenir à cœur.

Qu'on vienne entendre évoluer une des plus belles pages de notre histoire, jeudi, le 26 avril.

Le Comité d'organisation.

BLOC-NOTES

La Province de l'Alberta pour des raisons d'économie a décidé de se passer de Lieutenant-Gouverneur.

Il faudrait donc en conclure que la machine gouvernementale est capable de fonctionner sans cet appareil coûteux.

La persistance de certains journaux, anglais ou américains à appliquer le qualificatif de French Canadian Patois au langage des Canadiens-français, ne peut plus avoir l'ignorance comme excuse. Il y a là une malveillance calculée bien évidente.

Le nouveau budget du Ministère des Finances annonce la bonne nouvelle d'une coupe de un dollar par cent livres sur la taxe du sucre. Nous comptons bien que les négociants en sucre seront aussi empressés à faire bénéficier le consommateur de cette coupe, qu'il l'ont été l'an dernier à lui passer l'impôt de deux dollars.

L'excuse donnée pour cette concession est la reprise des affaires, cependant le budget accuse un déficit de \$135,000,000.00.

On nous permettra bien de recevoir cette déclaration avec un grain de sel. Nous préférons croire que l'impopularité de cette taxe est plutôt la raison qui a entraîné le cœur du Ministère des Finances. Il se rattrape avec usure en prélevant 10 p.c. de la production d'or, ce qui est très habile de sa part.

Pour le moment nous serons enchantés de payer 10 p.c. de notre production d'or et nous croyons que plusieurs à Rimouski sont prêts à faire de même.

J. B. C.

M. Morin avait déjà manqué de jugement en cautionnant une première fois pour Georges Desbiens et en risquant ainsi son siège d'échevin.

Si l'on peut placer cela au compte de son étourderie habituelle, comment expliquer le SECOND cautionnement, celui qu'il vient de fournir en Cour d'Appel, à la veille d'une nouvelle élection où il est candidat?

Préférerait-il la liberté de Georges Desbiens à son siège d'échevin?

A l'honneur de représenter son quartier au conseil de ville de Rimouski, préférerait-il celui de se porter caution dans les causes criminelles?

Il pourrait prendre pour devise: "Cautionne pour Desbiens, adviene que pourra!"

XXX

M. Morin était-il sincère, lorsqu'il déclarait à l'échevinage, puis président du comité anti-prohibitionniste, il criait partout qu'il fallait débarrasser la ville de Rimouski de la présence des contrebandiers?

XXX

Il pose en victime parce qu'il a été l'objet d'un quo warranto.

Croit-il sincèrement que s'il avait hypothéqué ses propriétés pour un emprunt personnel, pour obliger un parent ou pour toute autre fin ordinaire, il aurait été inquiété?

CIVIS.

XXX

Notre pauvre Georges (Morin, pas Desbiens) est un "persécuteur persécuté". A l'entendre, tout le monde lui en veut. Mais qui a attaqué tout le monde de son siège d'échevin et par l'entremise du Progrès du Golfe, depuis un an, si ce n'est lui et lui seul?

Foutant, ses victimes lui ont laissé toute liberté d'action; ni les employés de la corporation, ni certains échevins, ni un ex-échevin, qu'il a diffamés, ne l'ont poursuivi en dommages.

Mais il a la peau si tendre, que si on ose lui répliquer, et écrire qu'il n'a pas dit la vérité et que ses accusations sont fausses, il réclame immédiatement de l'argent par l'entremise des Tribunaux, (ce qui ne veut pas dire qu'il l'obtiendra).

Croit-il que le mandat d'échevin lui a donné à lui seul le droit de tout dire et de tout faire impunément, sans que personne d'autre ne puisse parler ou agir?

Tout ce qui lui arrive ne devrait pas le surprendre: qui sème le vent, récolte la tempête.

SOCRATE.

XXX

Un humoriste dit qu'un homme public est dans la situation de quelqu'un qui fume un cigare assis sur un baril de poudre dans une maison de verre entourée de gens armés de carabines.

Je livre cet apologue aux méditations de l'ex-échevin Morin.

UN LOUSTIC.

ISLE-VERTE

Va et vient.

M. J. A. Verreau, P. D., s'est absenté la semaine dernière pour Rimouski, où il a assisté à la conférence de Mgr F. X. Ross.

Mme Ludger Marquis est de retour d'un voyage de trois mois à Nashua. M. Paul Roy de St-Arsène, de passage à l'Isle-Verte.

Deuil pour le curé de St-Arsène

Sa sœur, Mme Eustache Ouellet, du Bic, est décédée à l'âge de 65 ans. — Elle laisse deux fils et trois filles.

OBSEQUES JEUDI

M. l'abbé Eustache Santerre, curé de St-Arsène, vient d'être plongé dans le deuil par la mort de sa sœur, Mme Ve Eustache Ouellet, (née Joséphine Santerre) décédée lundi dernier à l'âge de 65 ans, au Bic.

Mme Ouellet, malade depuis longtemps, ne put supporter que quelques semaines le choc causé par la mort subite de son époux, arrivée dans l'église, dimanche le 14 janvier. M. Ouellet avait été foudroyé par une attaque d'angine.

Mme Ouellet laisse pour pleurer sa perte: ses deux fils, Adolphe et Joseph-Antoine; ses filles: Mlle M.-Alma M.-Régina, Mme A.-J. Ross, née Hélena, de Shawingan; Dame veuve Wilfrid Leclerc, née M.-Anna, du Bic; quatre frères: le Révérend Eustache Santerre, curé de St-Arsène; MM. Ovide, Epiphane et Edmond Santerre, de Sayabec.

Les funérailles de Mme Ouellet eurent lieu jeudi matin, à 9 heures dans l'église du Bic.

A M. le curé de St-Arsène, à toute la famille en deuil, nous offrons nos plus sincères condoléances.

ge à l'Isle-Verte.

Mlle Louise Talbot, G. M. G. de Québec, en visite chez son père, M. Horace Talbot.

M. Dominique Lebel, de St-Arsène de passage à l'Isle-Verte.

M. Joseph Rouleau de Mont-Joli, chez ses sœurs Mlle Rouleau.

Mlle Ida Desjardins et sa petite sœur Jeanne Mance, en voyage à Mont-Joli.

Mme Arménie Côté de Drummondville, en visite chez sa sœur, Mme Charles Theriault.

M. Doria Charron, M. V. en voyage d'affaires à la Rivière-du-Loup, cette semaine.

M. Roméo Marquis, de Rivière-du-Loup de passage à l'Isle-Verte.

M. Florent Rioux passe quelques jours à la Rivière-du-Loup.

M. Cyric Rioux est parti pour Québec, prendre le bateau-phare de l'île Blanche pour la saison.

M. Alex. April, de Rivière-du-Loup, de passage à l'Isle-Verte.

M. Dan. F. Fraser est parti pour Québec, prendre son bateau l'Acadia.

M. Napoléon Talbot, en voyage d'affaires à St-Eloi.

Garde Blais de l'Unité Sanitaire de Rivière-du-Loup, de passage à l'Isle-Verte, a eu cours de la semaine.

Funérailles de Mlle Hélène Dubé: Jeudi, le 12 avril, à 8 1/2 heures, eurent lieu les funérailles de Mlle Hélène Dubé, fille de M. Joseph Dubé, décédée le 9 à l'âge de 18 ans et 8 mois.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé A. Pelletier qui chanta aussi le service. Les porteurs étaient les cousins de la défunte: MM. Lucien Lauzier, de l'Isle-Verte, P. E. Gagnon, Alex. et Maurice Boucher, Rivière-du-Loup, M. Eugène Dubé conduisant le corbillard.

La bamière des Enfants de Marie était portée par Mlle Cécile Gagnon, Mlle Elise Beaulieu, Alice Dubé, Diane Lévesque et Rose-Aimée Grand-Maison tenaient les rubans.

Elle laisse dans le deuil son père M. Joseph Dubé, son grand-père M. Octave Dubé, quatre frères, Robert de St-Clément, Gérard, Armand, Alcide, de l'Isle-Verte, 9 sœurs, Alice de l'Isle-Verte, Mme P. E. Dionne "Elise" de Rivière-du-Loup, Mme Elias Dumas "Germaine" Grand-Sauve N. B., Mme Fredy Lindsay "Laurence" de N. D. de l'Isle-Verte, Elianne, Sr St-Benoît "Cécile" couvent de St-Frs-Xavier, de Rivière-du-Loup, Lucienne, Irène et Rolande de l'Isle-Verte.

La famille de M. Joseph Dubé, a reçu un grand nombre d'offrandes de messes, de bouquets spirituels et de sympathies et remercie bien sincèrement tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie de quelque manière que ce soit.

A la famille éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Baptêmes.

M. et Mme Jean-Charles Dubé font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée sous les prénoms de Marie-Marthe. Parrain et marraine: M. et Mme Cyric Theriault de St-Eloi, grands-parents de l'enfant.

M. et Mme Alphonse Dumas, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé sous les prénoms de Joseph-Marcel. Parrain et marraine: M. et Mme Alphonse Pettigrew.

Porteuse: Mlle Marie Côté.

M. GEORGES A. MORIN SE PRÉSENTE DE NOUVEAU COMME ECHEVIN

Mardi, le 17 avril, M. Georges A. Morin a déposé son bulletin de présentation entre les mains du greffier de la ville, M. Georges D'Auteuil.

Ce bulletin porte les signatures suivantes:

"J.-C. Taché,
"L.-Heclor Garon,
"Alph. Gagné,
"H. Jacob,
"Edmond Tremblay,
"Alf. St-Pierre,
"Philippe St-Laurent,
"B. St-Laurent,
"Frs Desrosiers,
"H. Lebrun,

"Jos. Chouinard,
"Henri Banville,
"Emile St-Pierre,
"Georges St-Laurent,
"Epiphane Rioux.

Comme les adversaires de M. Morin n'avaient posté personne au bureau du greffier pour y demeurer en permanence une semaine avant la nomination, aucune objection n'a été faite au bulletin, par suite du défaut de qualification ou autre raison.

Le greffier l'a en conséquence reçu et M. Morin est en nomination à l'heure actuelle.

Georges Desbiens en appelle de la sentence prononcée contre lui et M. Morin cautionne pour lui

Georges Desbiens qui, ainsi que nous l'avons annoncé vendredi dernier, a été condamné à dix-huit mois de prison, pour contrebande dans la fameuse cause de conspiration, à Québec, en a appelé de sa sentence.

Dernière heure

M. A. A. Portugais, candidat contre M. Georges A. Morin

M. A. A. Portugais a déposé son bulletin de présentation cette après-midi entre les mains du greffier de la ville le bulletin portant les noms des contribuables suivants:

Albert Michaud, Octave Jalbert, Louis A. Dion, Alphonse Chassé, Anna Talbot, Alphonse Hudon, L. de G. Belzile, H. G. Lepage, Lucien Morin, Siméon Fortin, L. R. Danjou,

Mme Frs St-Laurent, Arsène Michaud, Thomas Pelletier, Perreault Casgrain, Germain Côté, Emile Lauzier, Achille Gagnon, Alphonse Bellavance, Dr L. J. Moreault, Joseph Morin, Amédée Caron, Isidore Blais, J. E. Lavoie, Lucien Grenier, Napoléon Paradis, Paul Hubert, René Bellavance, Georges Gagnon, J.-Rodolphe Côté, Séraphin Proulx, Albert Langlois.

Tel que cueilli

THÉ VERT "SALADA"

'Frais des plantations'

POUR L'ECOLE ET LE FOYER

A MES AMIES LES INSTITUTRICES

UNE BIENFAITRICE DE NOTRE LANGUE

Il y a quelqu'un dont ne se préoccupent ni la presse, ni l'opinion publique, ni presque jamais les contribuables; quelqu'un de modeste, de sage et de pauvre; quelqu'un qui consent à vivre isolé, dans un dévouement de tous les jours, loin des siens, souvent loin de l'église et loin des centres; quelqu'un qui n'est ni une femme de peine ni une mère de famille et qui est tout à tour ou à la fois un peu tout cela; quelqu'un à qui chaque canton est redevable de savoir bien lire, bien écrire et bien compter; quelqu'un qui est le précieux auxiliaire du clergé paroissial; quelqu'un à qui des ministres, des juges, des cardinaux mêmes, sont redevables, à qui ils doivent les rudiments du savoir et leurs premières pratiques religieuses. Une humble fille qui, jeune et sans prétendre à des avancements rapides et rémunérateurs, contente d'un simple gagne-pain quand elle mérite une récompense nationale, se consacre parfois pendant de longues années à instruire, dans quelque lointaine école de rang, une troupe toujours renouvelée d'enfants turbulents et mal dégrossis; c'est l'institutrice, c'est la maîtresse d'école.

Le rôle de l'institutrice, pour être obscur, n'en est pas moins de la plus haute importance. Dans nos campagnes, après le prêtre, n'est-ce pas l'institutrice qui contribue le plus au maintien comme au développement de l'éducation élémentaire? La note dominante, la moyenne intellectuelle et morale de nos populations, à qui les devons-nous sinon au clergé et à l'institutrice?

Celle-ci n'a jamais été et n'est encore nulle part chez nous, autre chose que l'auxiliaire et la collaboratrice du prêtre dans l'enseignement du catéchisme, ainsi que substitut opportun, souvent même indispensable des parents pour l'instruction des enfants. Nous ne saurons jamais à quels abaissements notre peuple descendrait s'il ne subissait pas la constante réaction des enseignements du prêtre à l'église et de l'institutrice à la petite école.

Supprimez la prédication hebdomadaire du curé, supprimez les missions et les retraites, supprimez encore la demi-heure quotidienne d'instruction religieuse dans les 7000 écoles primaires de la province, et essayez de vous faire une idée du matérialisme grossier qui régnerait alors sur la terre encore privilégiée de Québec.

C'est entendu, nous avons nos défauts, nous avons nos misères; mais chaque fois que des sociologues, des hommes d'affaires ou des hommes d'Etat se donnent la peine de nous comparer à d'autres peuples plus avancés que nous, soit dans le progrès matériel, soit même dans la culture intellectuelle, ils nous décernent des mentions très honorables; ils louent nos qualités morales, nos vertus domestiques, notre moralité publique. C'est chez nous qu'ils voient illustrée à merveille la parole du divin Maître: "L'homme ne vit pas seulement de pain."

Le pain de froment, en effet, ne suffit pas. Chaque dimanche dans les campagnes les plus reculées, des chrétiens en grand nombre s'approchent de la table eucharistique; chaque dimanche et plus souvent encore, le pain de la vérité catholique est distribué par les prêtres. Chaque jour, dans chaque école primaire, l'institutrice s'applique avec une patience et un zèle dont elle ne recueille pas elle-même les fruits, à inculquer à ses élèves, sans doute, de bonnes manières, sans doute, les matières profanes inscrites au programme, mais, chose plus précieuse et plus importante que tout cela, les fondements de la vie spirituelle.

Il est rare que nos gens ne lui doivent pas, en bonne partie, la formation de leur conscience: notion des principaux mystères, nature du péché, prières quotidiennes, méthodes d'examen de conscience, de confession et de communion; moyens et conditions de salut, bref, les principaux devoirs de notre sainte religion et la manière pratique de s'en acquitter.

C'est aussi à l'école qu'ils ont appris l'Histoire Sainte, à l'école qu'ils ont entendu raconter la Vie de Jésus-Christ, à l'école qu'ils ont eu un aperçu de l'Histoire de l'Eglise; tout cela, sous la direction et le contrôle du prêtre auquel le temps manque, comme il manque aux parents, pour faire entrer dans des cervelles trop souvent distraites ou rébarbatives des vérités d'un ordre nécessairement très élevé.

Heureux entraînement! Heureuse fonction qui habitude les enfants à une atmosphère surnaturelle et leur en inspire le désir ou la nostalgie! Heureux et cher apostolat de l'école primaire qui vaut à notre peuple de rester à la fois croyant et pratiquant!

Grâce à notre organisation paroissiale, grâce à notre organisation scolaire, grâce à nos prêtres, à nos institutrices, nos campagnes restent la grande réserve morale de notre race.

Honneur donc à l'institutrice consciencieuse, fière de sa tâche et fidèle à sa mission.

Honneur à l'humble bienfaitrice de la race. Honneur aussi au couvent, à l'Ecole Normale qui la préparent à suivre dignement sa vocation.

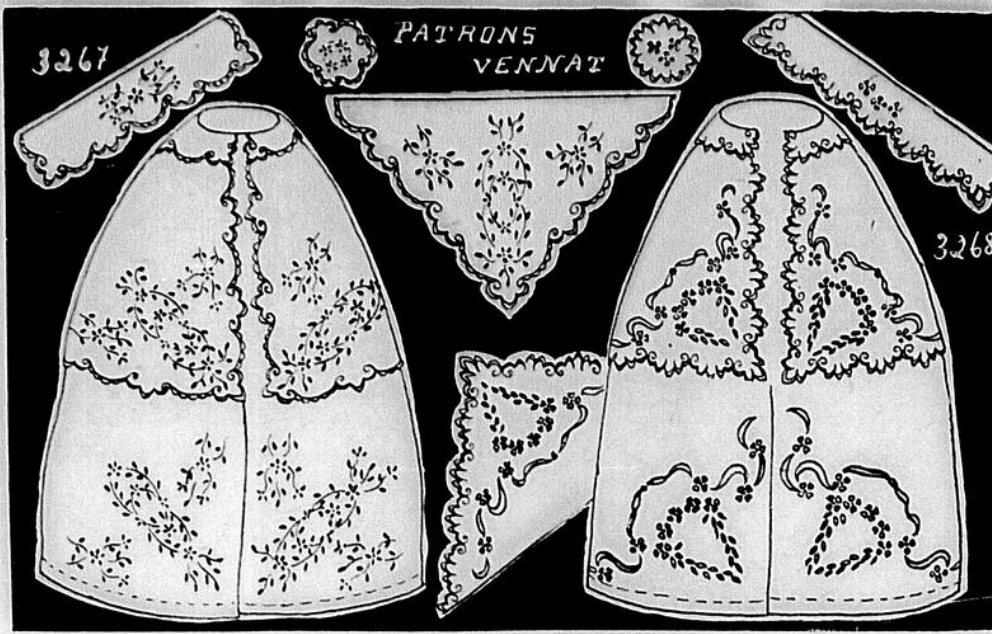
V. GERMAIN, ptre.

Une coquette demandait à tendre dire que je suis jolie? son confesseur: — Oui, mon enfant, car on —Est-ce un péché, mon Père, ne doit pas favoriser le mensonge de prendre plaisir à m'en songer.

L'ECHO du Bas St-Laurent

Journal voué exclusivement à la défense des intérêts religieux, moraux et économiques de la région du Bas St-Laurent.
Publié à Rimouski par l'Imprimerie Générale Ltée, rue St-Germain.

PARAISANT CHAQUE VENDREDI.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
CANADA \$1.00 — ETATS-UNIS \$1.50
Tiroir postal 120.



3267 — 3268. Trousseau de baptême, joli feston de fantaisie, courant de marguerites entièrement en broderie pleine. Patrons à tracer manteau 30c. bonnet 15c. châle 20c. kimono 20c. Perforés manteau \$1.00, bonnet 25c. châle 50c. kimono 50c.

Etampés sur cachemire français pure laine deux qualités: Manteau et bonnet ensemble \$4.70 ou \$7.00, châle \$1.90 ou \$2.75. Kimono \$1.00 ou \$1.25.

Etampés sur épais crêpe plat blanc, manteau et bonnet ensemble suivant qualité \$3.75 ou \$6.25, châle \$1.80 ou \$2.75 kimono \$1.10 ou 90c. Soie française spéciale pour broder tout le trousseau \$1.50.

COUPONS DE PATRONS

N. B.—Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste mais de nous faire remise par bons de poste ou timbres-poste.

Adresser toutes commandes à "L'ECHO du Bas St-Laurent" Service des Patrons, Tiroir Postal 120, Rimouski.

Adresse

Nom

Ci-inclus pour patrons Nos.....

Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique 12c. seulement par an.

Catalogue de broderie 20c. Album de Layette 15c.

A mes correspondants

DENISE. — Les sympathies ne se commandent pas, elles se trouvent tout aussi bien dans les lignes d'un court billet que dans des sourires et des mots. Mes correspondantes sont assurées de trouver toujours ici le mot susceptible de leur aider et de les encourager. Je ferai en sorte de remplir les engagements désirés et qui n'ont rien de bien terrible...

Je suis heureuse de vous savoir toute à votre tâche et d'apprendre surtout que vous garderez la même classe l'année prochaine. Les changements sont presque toujours nuisibles à l'avancement des élèves et vous ne gagneriez pas à changer, puisque tout va bien. Je serai toujours heureuse

de vous lire et de souhaiter la bienvenue à vos amies qui se sont les miennes aussi.

XXX. — Bien que le sujet traité dans votre article ne soit pas une nouveauté... — bien souvent on a versé de l'encre sur cette manie qu'ont des catholiques d'affubler de noms ridicules les futurs citoyens du pays — je crois cependant qu'il est bon de temps à autre de rappeler des vérités qui sont toujours d'actualité.

J'ai dû à regret retrancher quelques paragraphes. La chose ne vous surprendra pas... Votre article sera infiniment mieux goûté ainsi et tout le monde sera content...

Jeanne Le Franc.

L'art culinaire Une retraite fermée spéciale SUR L'ACTION CATHOLIQUE

Timbales de cervelles. — Faire tremper les cervelles dans 2 pintes d'eau froide pendant une heure, enlever la peau superficielle, les laver de nouveau, les mettre dans une casserole et les couvrir d'eau froide; y joindre 1 c. à soupe d' vinaigre ou de jus de citron, 1 pincée de sel, 1 carotte, 1 oignon quelques grains de poivre, un bouquet garni, laisser bouillir, écumer et cuire lentement, 25 à 30 minutes. Les retirer les hacher finement et les lier avec le blanc battu de 2 ou 3 oeufs. En remplir des moules beurrés, les saupoudrer de panure et une noisette de beurre, les mettre dans un bain-marie et cuire au four jusqu'à ce que les milieux s'affaiblissent, servir sur feuilles de salade.

Veau à la Florentine. — Détail: pour 6 à 8 personnes. 6 petites tranches de bacon, 2 lbs de veau, 1 tasse de macaroni, 3-4 tasse de fromage râpé, 1 1/2 c. à table de beurre, 1 c. à table de farine, 2 c. à table d'huile d'olive, 1 c. à table de purée de tomate, 2 tasses eau chaude ou de bouillon, 1 pincée de sucre, sel, poivre, 1 bouquet garni. Dorer au sautoir les tranches de bacon, les mettre en réserve au chaud, ajouter l'huile et sauter le veau coupé en dés; saupoudrer de sucre, sel et poivre, ajouter la farine, l'eau ou le bouillon, la purée de tomate. Laissez cuire pendant deux heures. Pocher le macaroni, le sauter au beurre en ajoutant le fromage, le verser dans un plat, disposer en couronne et garnir avec le veau, disposer autour du plat les tranches de bacon. Servir avec la sauce.

EN CLASSE

Après avoir expliqué les différentes formes de gouvernement, le professeur interroge un élève.

— Simon, quelle différence y a-t-il entre un roi et un président?

L'élève. — Monsieur, c'est que le roi est le fils de son père et que le président ne l'est pas.

LES ACTIVITES DU CERCLE DES FERMIERES DE SAINTE-LUCE

Les Fermières qui travaillent ardemment mais toujours sans bruit, sont tout de même joyeuses de venir insérer dans l'ECHO, un rapport des activités de leur jeune cercle dont la fondation ne remonte qu'en novembre 1933. Au calendrier des nations, c'est peu de temps, mais dans la vie d'une paroisse quelques mois bien remplis peuvent compter pour beaucoup.

Une assemblée générale a lieu tous les deux mois, la plupart des dames, prennent part à toutes ces réunions. Nous travaillons à faire revivre toutes les industries domestiques, tels que les tissages de lin, de laine, consistant en jolis tweeds, toiles, etc. Chaque assemblée nous apporte de précieux renseignements sur la coupe, la mise en conserve, l'art culinaire, les soins domestiques, que nos fermières s'efforcent de mettre en vedette, afin de rendre leur foyer confortable, riant, hospitalier et pour donner plus d'aisance et faire goûter plus de bonheur et de joies à ceux qui l'habitent.

Voilà une faible énumération de ce que nous pouvons accomplir pour la terre et le foyer. Vrai bien matériel, intellectuel et moral quand nos fermières mettent en commun leur initiative avec leur expérience acquise au prix d'efforts et de sacrifices, dans les occupations quotidiennes.

Il me fait plaisir de mentionner le zèle de notre digne Aumônier M. Fabrice G. A. Tremblay, qui a travaillé avec tant d'ardeur à l'organisation et au bon fonctionnement de notre cercle.

Le 11, M. Charliouf, agronome, nous donna une très intéressante conférence sur la meilleure méthode de culture du potager, sur la destruction des insectes nuisibles au jardin et enfin sur la manière de faire une couche chaude.

Encourageons donc nos cercles paroissiaux et soyons vraiment de vraies fermières, travailleuses, soigneuses, économes. Souhaitons que le cercle de Ste-Luce reste prospère, et faisons en sorte que toutes nous puissions recruter de nouveaux membres pour mieux faire aimer la terre et le foyer.

posent à tous.

Toutes les retraitantes partagent le cœur plein d'enthousiasme avec le désir bien arrêté d'être dans leur paroisse respective de vrais apôtres de l'Action Catholique.

On nous a dit que le 28 juin prochain une deuxième retraite, tout à fait semblable, aurait lieu pour les autres membres des comités paroissiaux qui n'ont pu se rendre à cette première retraite.

Communiqué.

Notre-Dame du Sacré-Coeur

Le Rév. Père Bouchard, directeur des Retraites fermées de Mont-Joli a donné l'instruction le dimanche de la Quasimodo.

Un groupe de paroissiens sont allés à Mont-Joli la semaine dernière suivre les exercices de la retraite.

Baptême: Le 11 avril à M. et Mme Ovila Lavoie, née Lucie Dionne, une fille baptisée Marie-Berthe.

Mariage: Parrain et marraine: M. et Mme Horridas Langis. Porteuse: Mlle Alice Lavoie, tante de l'enfant.

En notre église décorée de roses et de fougères, mardi matin, le 17 avril,

ENTRE AMIES

Des noms de baptêmes

"Comment l'appelles-tu" demandait souvent un saint évêque de France aux petits enfants, pour leur témoigner son affection, mais aussi pour corriger bien vite la réponse qu'on lui faisait. "Dis-moi si tu veux ton nom de famille, réjouis-toi d'avoir des parents honorables, mais sois donc encore plus fier et plus heureux d'être un fils de Dieu, un frère de Jésus. Quel est ton nom de chrétien, dis-le moi vite et fais-lui toujours honneur."

C'est là, en effet, ce que rappelle le nom que l'on reçoit au baptême. Les familles chrétiennes ne s'inspirent pas toujours de ces idées de la foi, dans le choix qu'elles font des noms à imposer aux enfants; elles ne paraissent pas toujours soucieuses de procurer à leurs nouveaux-nés le bienfait d'une protection céleste, et se laissant guider par des tendances, des inspirations qui ne s'harmonisent guère avec les graves pensées que doivent réveiller dans tous les cœurs les grandes réalités de la vie surnaturelle.

Les parents, les parrains et les marraines ne songent pas, le plus souvent, au sentiment et aux avis de l'Eglise, lorsqu'ils délibèrent entre eux des noms qui seront donnés à l'enfant. Voici cependant, l'avertissement que nous donne le Rituel à ce sujet: "Que le prêtre veille à ce que les enfants ne reçoivent pas des noms qui rappellent les faux dieux ou les païens impies. Autant que possible, que les enfants reçoivent des noms de saints, dont les exemples les excitent à la vertu, dont le patronage soit pour eux une protection."

On ne s'élève pas toujours si haut dans ses préoccupations; on se laisse guider par des motifs bien différents. On veut par exemple, tout simplement un nom qui flatte l'oreille... et l'on écarte tous ceux qui ne semblent pas harmonieux. On fouille les romans, les nouvelles, et même l'histoire naturelle, pour y trouver de ces noms touchants, doux à entendre et qui ne "soient pas communs". C'est apparemment à ce sens de l'harmonie, à cet esprit romantique, qu'est due la fureur des noms en "a", — fureur qui sévit un peu dans tous les milieux, mais qui affecte surtout les mères et les marraines sentimentales.

D'autres suivent tout uniment la mode; il leur faut des noms "qui se portent". Et c'est ainsi que, pendant plusieurs années, on n'a plus que des Yvonne, des Simonne et des Léone — qui seront bientôt remplacés par des Liliane, des Gaétane et des Gratiane. Quelquefois on donne dans les tendances laïques, on prend des airs déchristianisés ou de grand seigneur et on adopte des noms illustres ou prétendus tels, on affuble ses enfants de vocables anglais; ce qui donne le très sensible plaisir de rencontrer de vrais Canadiens ayant reçu au baptême le nom d'un traîneur de sabre, d'un grand politicien quand ce n'est pas d'un fabricant de savon...

On ne peut trop exhorter les familles, non seulement à proscrire les noms creux ou propres à faire rire, mais à affecter les noms vénérés par l'Eglise. Ce petit enfant que l'on baptise est destiné à toutes les luttes de la vie; il endurera beaucoup de tentations, il aura sans doute à supporter de longues épreuves et des souffrances angoissantes. Pourquoi ne pas lui assurer au ciel un puissant protecteur? Pourquoi ne pas mettre devant ses yeux un idéal de vertu, de force, de charité, de pureté, qu'il devra s'appliquer à réaliser dans sa vie chrétienne? Plus tard aux heures difficiles, l'enfant se réjouira d'être protégé par S. Pierre, par Ste-Madeleine ou Ste-Catherine. Et, par contre, que pourront pour lui des hommes comme Wilson ou Lindberg ou des plantes comme Violette et Liane?...

Nos familles chrétiennes connaissent trop peu l'histoire des saints, ces fiers héros de la vertu que le monde admire et dont le ciel se glorifie. Quel choix à faire parmi tant de noms, qu'ont illustrés tant de vertus et tant de miracles! Qu'on suive moins les caprices de la mode et l'on saura appeler ses enfants d'un nom vraiment et franchement chrétien. On n'ose plus s'appeler Marie, ce n'est pas assez beau, c'est bon pour une servante, une fille engagée; quand on a des prétentions, et qu'est-ce qui n'en a pas? on fait appeler sa petite fille Maria. Parions qu'un jour, il se trouvera quelque parrain ou quelque marraine amateur de noms, il y en a pour proposer des noms comme: Barbosa, Morosa, Ventosa, etc... Ne s'est-il pas trouvé des gens assez ignorants ou assez peu chrétiens pour demander qu'on donne à une fillette les noms de Maria Zola!

Il arrive ainsi à nos petites filles, de recevoir toutes sortes de noms drôles, déformés, mais il arrive autre chose à nos petits garçons, quelque chose de plus désagréable; c'est de recevoir au baptême un nom d'homme public, d'homme politique, d'avoir ainsi comme une enseigne politique attachée à son nom. Les circonstances changent... les noms restent et entraînent avec eux certains désagréments.

Pour ma part, je sais bien que pour rien au monde, je ne voudrais m'appeler Washington, encore moins Garibaldi ou Togo... Il n'y a rien comme d'être simplement chrétien pour avoir du bon sens.

XXX...

a sept heures, M. l'abbé D'Auteuil, curé de la paroisse a béni le mariage de Mlle Lucienne Patry, fille de M. et Mme Zénon Patry, avec M. Dollard Dorval, fils de M. et Mme Arthur Dorval de cette paroisse.

M. Patry accompagnait sa fille et M. Dorval était le témoin de son fils. La mariée portait une ravissante toilette bleue.

Pendant la messe un magnifique programme de chant fut exécuté: Veni Creator, par Léopold Lafresnaye de Rivière-du-Loup, "Seigneur, des époux vous bénissent", venait ensuite, par M. et Mme Louis Lafresnaye de Rivière-du-Loup. "Vois à tes pieds, Vierge Marie" par Mme Omer Gagnon de St-Fabien. "Aimer Jésus, l'écouter en silence", Mme Louis Lafresnaye et Léopold Lafresnaye. "Mon Bien-Aimé", Mme Omer Gagnon. "Beau jour, sois époux."

Dans le défilé nuptial, on remarquait outre les nouveaux époux et leurs témoins, Mlle Anais Patry, M. Laurier Dorval, M. Hervé, Edmond et Léopold Patry, M. et Mme Louis Lafresnaye de Rivière-du-Loup, Mmes Henri et Auguste Lafresnaye, et Mme Omer Gagnon, de St-Fabien, Mme Edgar Voyer également de St-Fabien, M. et Mme Arthur Caron de Rimouski, M. Léopold Lafresnaye de Rivière-du-Loup, Mlle Hilda Parent et Yvette Patry, Mme Antonio Bélanger, M. Wilfrid Patry, MM. Louis XVI, Philippe et Léo Parent.

Après la cérémonie il y eut réceptions chez les parents des mariés. Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Histoire de Trois-Pistoles

PAR CHS-A. GAUVREAU

(suite)

Enfin le 18 août 1853, l'église des Trois-Pistoles pouvait recevoir les fidèles et le saint sacrement de l'autel. Mgr Turgeon averti du fait, en permit la bénédiction solennelle dans un décret contresigné par le R. V. M. Dom. Racine, crée plus tard premier évêque de Chicoutimi, et le 21 août de la même année, au milieu d'un concours de tous les paroissiens des Trois-Pistoles et des localités environnantes, M. P. L. Lahaie, vicaire de St-Roch de Québec, présidait l'importante cérémonie de la bénédiction du temple nouveau, le temple de la concorde.

Voici l'acte de bénédiction: Le vingt et un août mil huit cent cinquante trois après lecture au prône de la messe paroissiale de Trois-Pistoles d'un décret canonique de Sa Grâce Mgr l'Archevêque en date du 18 courant approuvant la nouvelle église érigée sur les côtes et permettant de la bénir, nous soussigné, Prêtre vicaire de St-Roch de Québec avons à l'invitation de M. Léon Roy, curé du lieu, fait la dite bénédiction au milieu d'un grand concours de peuple.

En foi de quoi nous avons signé le présent acte avec M. le curé et quelques notables.

Chs T. DUBÉ, M. D. P. FOURNIER, N. P. L. ROY, P. L. LAHAIE, P. L. LAHAIE, P. L. LAHAIE, P. L. LAHAIE.

Désormais l'église d'en bas allait être abandonnée. Pauvre veuve, elle allait pleurer ses

enfants qu'un nouvel état de choses entraînait sur les côtes, plus près d'un autre centre qui devait se développer et prendre des proportions importantes. Abandonnée solitaire, pleurant au bord du fleuve le passé joyeux, elle ne rappellerait plus aux regards d'un chacun que le souvenir des luttes mesquines, qui avaient failli dégrader en véritable malheur irrémédiable.

En 1855 Mgr de Tloa revenait en visite pastorale aux Trois-Pistoles, et ses premières paroles furent un remerciement pour la bonne conduite des habitants. Le saint évêque connaissait son peuple; il savait bien qu'il pêche parfois par considérations personnelles mais non par méchanceté de cœur, et il ne manqua pas de le leur dire du haut de la chaire de vérité.

C'est durant cette visite qu'il cassa et annula l'ordonnance de Mgr Plessis, au sujet du banc seigneurial qui entra à la fabrique. Ls. Vincent D'amour était alors marguillier en charge.

Cet acte de la part de Mgr ne doit pas surprendre, puisqu'en 1851 l'acte seigneurial abolissait tous les droits des seigneurs, moins la rente de la terre. Le seigneur n'existant plus que nominativement, les réserves d'exceptions en sa faveur n'avaient plus leur raison d'être. A partir de 1855, il n'y eut plus de banc seigneurial dans les églises de nos paroisses.

A suivre

Sainte-Félicité

Fête de Pâques: nous avons eu, il est facile de concevoir que la joie et l'espérance se sont emparées de nos cœurs à l'approche de la belle et grande fête de Pâques, qui, en plus de ressusciter nos âmes à la grâce et de nous faire partager les gloires du Christ, nous redonne l'espoir des beaux jours printaniers dont elle est le précurseur.

Déjà la vie paroissiale est redevenue plus intense par le retour des nombreux travailleurs qui ont passé l'hiver dans la forêt. Par tous, les exercices de la Semaine Sainte ont été suivis avec piété, se préparant ainsi à célébrer plus dignement la fête de Pâques dont les offices revêtent un caractère distinctif.

Soirée: Le premier avril, à la salle publique, il y eut une soirée récréative au profit des œuvres paroissiales, donnée par les jeunes gens de la paroisse.

Le programme exécuté fut le suivant: 1.—"Le plus joli rêve" chanson: Mlle Georgiane Boucher.

2.—"Poète et Fricoteur" saynète, MM. Louis Perron et D. Bergeron.

3.—"Chansons comiques", M. Abel Turcotte.

4.—"La Prise et la Pipe" dialogue chanté, MM. Jos. Lévesque et D. Bergeron.

5.—"Le Clairon" chant, MM. Louis Perron et J. Donat Bergeron.

6.—"La Grande Demande" chanson: saynète, Mlle G. Boucher, MM. Ls. Perron et J. D. Bergeron.

7.—Vente d'objets.

8.—"Le Racommoder de faïence" chant, M. Antoine-M. Bélanger.

9.—"Le conteau", de Théodore Bortel, saynète chantée, MM. Ls. Perron et J. D. Bergeron.

10.—"Sous les ailes de mon moulin" chanson, M. Joseph Lévesque.

11.—"L'Infidèle" déclamation, M. J. Donat Bergeron.

12.—"Querelle de vieux", de A. Lariou, saynète chantée, Mlle Georgiane Boucher et M. Louis Perron.

13.—"Élégie" de Massenet, et "Hardi les Gas", M. J. D. Bergeron.

14.—Vente orientale.

15.—"Le Fusil de Vérité" saynète, MM. Louis Perron et D. Bergeron.

16.—Chant National, "O Canada". Séances de l'U.C.C.

Samedi le 7 courant, M. le Curé, se rendait avec quelques personnes aux écoles No 6 et 7 des rangs IV et V, pour y rencontrer les membres de l'U.C. convoqués en assemblée. A cette occasion, Mlles les institutrices Amanda Otis et Rosa Otis, avaient préparé plusieurs jolies saynettes, chansons et déclamations qui furent interprétées avec succès par leurs élèves. Nous regrettons, à cause de la longueur de notre courrier d'aujourd'hui, de ne pouvoir donner leurs programmes en détail. Les causeries furent données par M. le Curé, MM. Louis Perron et J. E. Lévesque sur les sujets déjà traités aux autres écoles. M. E.-X. Turcotte, président de l'U.C.C. remercia M. le Curé de son dévouement pour la cause agricole.

Mariages: Mercredi, le 4 courant, une imposante cérémonie s'est déroulée à l'église paroissiale, alors que six couples se rendaient à l'autel pour unir leur destinée. Ce furent:

M. Thérèse Bélanger, fils de M. et Mme Philippe Bélanger et Mlle Régina Labrie fille de M. et Mme Louis Labrie.

M. Georges Bélanger, frère du précédent et Mlle Irène Dufour, fille de M. et Mme Donat Dufour.

ST-ANACLET

Notes sociales.

M. et Mme Norbert Heppell, de Lucville étaient en visite chez des parents, à l'occasion de Pâques.

M. le chanoine J. Perron s'est absenté jeudi pour Rimouski.

M. et Mme Valmore St-Laurent sont allés à Rimouski mardi le 10 avril.

MM. Absolon et Rodrigue Gagné sont allés à Rimouski par affaires d'urgence.

Mlle Bernadette Julien G. M. était en visite chez ses parents le 3 avril.

M. Gonzague Lavoie est allé à Lucville mercredi le 11 avril.

M. Alphonse Pincus est allé à Rimouski lundi dernier.

M. le curé P. Banville était parmi nous le 5 avril.

M. Paul Vachon de Rimouski était de passage chez M. Alph. Pincus au cours de la semaine dernière.

Mme Ernest Brison de Pointe-au-Père et ses enfants, ont passé quelques jours chez M. Joseph LeChasseur.

Mlle Graziella St-Pierre de Montréal accompagnée de son frère Théodule de Québec étaient les invités de leur sœur Mme P. Lavoie, à l'occasion de Pâques.

M. et Mme Albert Banville de St-Marcellin étaient en visite chez M. J. A. Banville dernièrement.

M. Adéodat Ruest est allé à Rimouski ces jours derniers.

M. Alfred Gagné est allé à Ste-Blanche le 2 avril.

Mlle Yvonne Roy de Pointe-au-Père était de passage parmi nous le 3 avril.

MM. René et Jean Paul Pincus étudiants chez les Dames Ursulines de Rimouski, ont passé les vacances de Pâques, chez leurs parents M. et Mme Martial Pincus. MM. J. H. Lavoie et Sylvio Lavoie sont allés à St-Donat dimanche le 8.

Naissance. M. et Mme François Desjardins, Jr. annoncent à leurs parents et amis la naissance de leur 18ème enfant un garçon baptisé le 1er avril sous les noms de Joseph Herman. Parrain et marraine M. et Mme Auguste Dubé.

Funérailles. Le 28 mars ont eu lieu dans notre église, les funérailles de M. Philippe Ruest, décédé à Amqui chez son neveu M. Alfred Gagné. M. Ruest était âgé de 68 ans.

Autre décès. Le 2 avril est décédé après plusieurs années de maladie Mme François Ouellet, née Emilia Banville, à l'âge de 66 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 5 avril, au milieu d'un nombre considérable de parents et d'amis de la paroisse et des paroisses avoisinantes; son service fut chanté par M. le chanoine J. Perron.

Les Dames de Ste-Anne portaient la bannière de leur confrérie durant le service la quête fut faite par Mmes Romuald Chassé et Martial Pincus.

Nos sympathies aux familles en deuil. M. Léo Julien est actuellement à l'hôpital St-Joseph de Rimouski.

Mlle Marie-Luce Poirier, institutrice vient de nous quitter pour Lévesque. C'est l'émoussée, ou elle enseignera d'ici à la fin de l'année scolaire.

M. et Mme Louis Julien sont de retour d'une promenade de quelques jours à Sayabec.

Étaient de passage ces jours passés dans notre paroisse: M. Paul Mignault de Ste-Luce, M. Jos Gagnon et M. Philippe Ross, de Ste-Luce, M. Camille Caron de St-Donat, M. N. Asselin de Rimouski, M. Maurice Côté de Rimouski.

Les propriétaires de sucreries sont tout rendus à leur poste et la plupart des érabes sont entaillées. La récolte sera inférieure à celle de l'an dernier, dû à ce qu'il ne gèle pas la nuit.

BIC

Va et vient. M. Arsène St-Pierre de passage la semaine dernière, à St-Alexis de Matapédia, pour assister aux funérailles de sa sœur Mme Marie-Françoise Beaulieu. Il était accompagné de sa fille Mlle Alexina Institutrice.

M. et Mme André-Albert Michaud de Rimouski chez M. Louis Doucet.

M. Samuel Turcotte, ainsi que son fils Antoine de passage à St-Simon pour assister aux funérailles de sa sœur Mme Achille Caouette.

Mme Ve Arthur Longchamps à St-Simon pour assister aux funérailles de sa tante Mme Achille Caouette.

Mme Edmond Lavoie de Sacré-Coeur ainsi que ses fillettes Eveline, Jacqueline et le père de Mme Lavoie M. Edmond Theriault.

M. Napoléon Beaulieu forgeron à St-Alexis de Matapédia, pour assister aux funérailles de sa tante Mme Marie-Françoise Beaulieu.

Départ. De passage à l'Hôtel Claire-Fontaine E. LeFrançois, prop. Le 10 mars, M. Alfred Lepage de Ste-Anne des Monts, en route pour Mont-Joli. Le 11 mars M. J. A. Laval, représentant de la Salada Tea Ltd. Montréal. Le 15 mars, M. J. Arthur Roy, de Méchin, Le 16 mars M. J. A. Courcy, représentant de Rioux et Pettigrew, Québec, le 16 mars M. Jules Caron, représentant de M. N. Jacques, Québec, M. P. Garon, représentant de N. A. Polson et Cie Montréal, M. J. A. Gauthier représentant de Boivin et Grenier, Québec. Le 17 mars M. J. E. Morin représentant de Jos. Amyot, Québec. Le 18 mars, M. Chs E. Delbois, représentant de Western Canada Flour Mills Co. Montréal.

Nous souhaitons à tous un printemps fructueux.

Soirée intime. Le 8 avril eut lieu une soirée intime chez M. Edouard Theriault. Étaient présents: M. et Mme Edouard Theriault, Mme Edouard Lavoie de Sacré-Coeur, M. Horace Lavoie, Mlles Yvonne Theriault Instce, Alexina St-Pierre, Instce, Rose-Anne, Jeannette Belzile, Léona Longchamps, Ida Sirois, M. Emilio St-Pierre, Léo Longchamps, Gérard Armand Sirois, Paul-Emile Belzile, Gérard Theriault. Ce fut une soirée récréative et amusante qui se termina par un excellent goûter.

Va et vient. M. Sylvio Lévesque ainsi que Mlle Irène Lévesque de Rimouski à Bic pour prendre part à une partie de sucre à la sucrerie de M. André Marquis.

M. Emile Guérrette de Rimouski a passé quelques jours à Bic, la semaine dernière, chez son frère M. Rosaire Guérrette.

M. Paul-Emile Turcotte de retour de St-André de Restigouche.

Mme Rosaire Guérrette de passage à Rimouski par affaires.

M. Lucien Beaulieu étudiant, chez sa mère Mme Ve Henri Beaulieu.

M. l'abbé Charles Morin, professeur au Séminaire de Rimouski en visite au presbytère dimanche.

M. Léo Fournier de retour à Bic, après un court voyage à Montréal.

M. Léonard Archambault est revenu d'Amqui.

Décès. Le 9 avril dernier s'est éteint doucement après une longue maladie souffrant avec résignation Mme Ve Augustin Lavoie née Henriette Gagnon. Elle était âgée de 82 ans. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Bic le 11 avril.

St-André de Restigouche

Va et vient:

M. l'abbé Michaud a été à Cascapédia la semaine dernière, voir l'Agent des terres M. Th. Clapperton dans l'intérêt de la colonisation.

M. Cloutier de St-Damase de l'Islet était en promenade chez M. Honoré Bernard dans le temps de Paques.

M. Ludger Dion de Maria était de passage chez ses oncles MM. André LeBlanc et Michel Parent.

M. Arsène St-Pierre et sa fille Mlle Alexina de Bic étaient chez M. Charles Turcotte le 5 avril.

MM. Charles et Jos Turcotte ainsi que Mlle Lucienne et Antoinette ont été à St-Alexis le 7 avril pour assister aux funérailles de Mme François Beaulieu.

M. Alexandre Gaudet de St-Fidèle était de passage au presbytère de St-André dimanche dernier.

M. et Mme François Ouellet, sont allés à Matapédia le 10 avril pour assister aux funérailles de Mme Félien Gallant.

On nous apprend que MM. Antoine Labrie, Maurice Landry, Euclide et Lionel Leblanc, ainsi que Mlles M.-Anne LeBlanc, M. Anna Lord, se remettent lentement de la grippe. A tous ces malades nous souhaitons prompt rétablissement à la santé.

La saison du sucre est commencée, mais la température n'a pas été très clémente la semaine dernière pour les sucriers, mais il faut espérer qu'il sera plus favorable pour l'avenir.

M. et Mme Charles Turcotte font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Blanche Lugardie. Parrain et marraine, M. et Mme Alphonse Landry "fils" oncle et tante de l'enfant.

M. et Mme Edmond Dufour annoncent la naissance d'un garçon Joseph Charles Eugène, Parrain et marraine, M. W. Berthelot et Mlle Germaine Cyr, oncle et tante de l'enfant.

M. et Mme Dolfard Dufour, née Cécile Ouellet, ont eu la douleur de perdre leur jeune bébé, Joseph Gilles le 13 avril, à l'âge de 1 an et 2 jours. Nos plus vives sympathies.

ESTCOURT

Mme Napoléon Landry, après avoir été retenue à sa chambre par une maladie grave a repris un mieux sensible. Ses amis font des vœux pour son complet rétablissement.

Mlle Bertha Landry, de Montréal, ainsi que son frère Albert sont en visite chez leur mère Mme Nap. Landry.

M. et Mme Raoul Guérrette ainsi que leur fille Jacqueline sont allés passer la fin de semaine chez leurs parents M. Olivier Guérrette d'Edmunston.

M. Gérard Bérubé, de St-Pacôme était en visite ces jours derniers chez ses oncles MM. Arthur et Horace Beaupré Léonce Moreau.

Mlle Lauretta Sirois de Québec passe quelque temps chez son père M. Ernest Sirois.

M. et Mme J. Antoine Plourde partis depuis un mois pour Montréal nous sont revenus cette semaine.

MM. Etienne Cazes, Paul Roy, W. Sénéchal, Maurice Beaupré sont allés passer quelques jours à la Rivière-du-Loup et Ste-Anne de la Pocatière, visiter des parents et amis.

On nous apprend que Mlle M. Couturier de Lévis, couturière de renom est venue s'installer parmi nous, à la demeure de Mme Siméon Bélanger. Elle donnera aussi des cours d'anglais. Nous lui souhaitons plein succès.

Partie le sucre. Samedi dernier le 14 avril le Rév. Père Aubin vicaire, réunissait tous les petits garçons de la paroisse pour se rendre à la cabane à sucre de M. Grégoire Lapointe. Il va s'en dire que tous se sont très bien amusés, et sont revenus enchantés de leur voyage.

St-Narcisse

Baptêmes: —Marie Rollande baptisée le 15 avril enfant de M. et Mme Gonzague Roy, Parrain, M. Edmond Pigeon, Marraine Mlle Thérèse Pigeon. Porteuse: Mlle Jeanne Ross, instce.

Joseph Marius, baptisé le 15 avril enfant de M. et Mme Napoléon Vignola, Parrain M. Roméo Poirier, et marraine Mlle Nellie Vignola. Porteuse Mme Alphonse Poirier.

8 heures au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Elle laisse pour pleurer sa perte cinq enfants, un garçon et quatre filles: Wilfrid, Mme Joseph Lévesque, "Philomène", Mme Joseph Rioux, "Arthémise", Mme Emile Boillon, "Lucie", Mme Joseph Blais, "Léontine". Elle avait aussi deux sœurs et trois frères: Mme Pierre Labbé, Mme Louis Simon, M. Joseph Gagnon de Squatek Charles Gagnon de Bic, Treflé Gagnon de St-Alban.

La croix était portée par son fils Wilfrid Lavoie et le cercueil par son beau-frère Arthur Lavoie, MM. Gonzague et Jean-Baptiste Michaud et Nazaire Gagnon. Le déuil était conduit par son fils Wilfrid Lavoie, ses filles Mme Jos. Lévesque, Mme Jos. Rioux, Mme Jos. Blais, Mme Emile Boillon, ses petits enfants Roland Rioux, Henri Lucienne, Irène, Daniel, Roger, Gilbert et Jacques Albert Lévesque, Jeannette, Marie-Anne, Adrien, Donat, Hervé, et Victor Blais.

A la famille éprouvée nous offrons nos sincères sympathies.

ST-MATHIEU

Dimanche le 8 avril eut lieu à la salle paroissiale une assemblée de l'U.C.C. Il y eut chant et musique, et causeries agricoles sur l'alimentation, de la vache laitière et l'industrie du sucre d'étable.

Baptême. Samedi le 4 avril a été baptisée Huguette, enfant de M. et Mme Henri Vaillancourt. Parrain et marraine, M. et Mme Félix Vaillancourt, grand-père. Porteuse Mlle Alberta Vaillancourt, tante de l'enfant.

Va et vient: M. Michel Jean et son fils, de St-Fabien étaient de passage ici la semaine dernière.

M. Gérard Boulé de Rivière-du-Loup était ici à l'occasion de la fête de Pâques.

ST-HUBERT

Mariages: Le 3 avril M. Sylvio Morel fils de M. Alexis Morel, unissait sa destinée à Mlle Eva Ouellet fille de feu Marc Ouellet.

Le 4 avril, M. Ovide Malenfant fils de M. Odilon Malenfant, à Mlle Marie Ida Dumont, fille de M. Pascal Dumont.

Le 5 avril, M. Maurice Dumont de St-Cyprien, fils de M. Joseph Dumont, à Mlle Imelda Veilleux, fille de M. Joseph Veilleux.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Nos chemins sont depuis quelques jours complètement impraticables, la pluie nous arrive conduite par des chiens. Nous espérons que la pluie et le soleil auront vite fait de découvrir nos bons chemins d'été.

La grippe fait des siennes, il y a beaucoup de malades dans la paroisse, entre autres M. Luc Morin, Mme Alphonse Caron, M. Origène Caron. Nos souhaits à tous un prompt rétablissement.

Va et vient: M. et Mme Chs Eugène Malenfant ont passé quelques jours à Price et Riv.-du-Loup, visiter leurs parents.

Mlle Laurette Bérubé de Price en repos dans sa famille pour quelques semaines.

ST-GABRIEL

Mariage.

Lundi le 9 avril a été béni le mariage de M. Armand Morrisette, fils de M. et Mme Joseph Morrisette avec Mlle Marie Anne Lévesque, fille de M. et Mme Moïse Lévesque. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Conseiller municipal. Nos félicitations à M. Alphonse Dionne qui a été nommé conseiller pour remplacer M. François Lévesque.

Température. La neige fond à vue d'œil, depuis quelques jours le vent et la pluie ont fait beaucoup. Nous espérons que "M. Soleil" qui ne doit pas être fatigué de son hiver, se mettra de la partie, afin que l'ouverture des routes se fasse le plus tôt possible.

1ère Communion. Mercredi le 18, les enfants qui avaient suivi avec succès les exercices préparatoires en catéchisme étaient admis à la communion solennelle. Dans l'air pur du matin les cloches carillonnaient joyeuses et lançaient leurs notes vers les cieux pour annoncer à ces jeunes communicants le plus beau jour de leur vie.

Reduction générale sur articles de classe

NOTRE DEPARTEMENT D'ARTICLES DE

LIBRAIRIE

VOUS OFFRE UN ASSORTIMENT VARIE

DANS CES LIGNES

AUX AMATEURS DE LECTURE...

"FOYER-ROMANS" livres très attrayants et morales, pouvant être mis entre toutes les mains. L'exemplaire 0.10. La douzaine 75c.

JOLIES CARTES DE CORRESPONDANCE...

En boîte de 25, avec enveloppes, à très bas prix.

CARNETS DE POCHE...

Impossible d'énumérer tout l'assortiment. Nous en avons à feuilles mobiles ou feuilles fixes, dans toutes les grandeurs, avec index, etc...

CE QUI EST TRES APPRECIÉ ET TRES UTILE...

Plumes-fontaines pour dames et pour hommes. Soit la plume ou le crayon séparé, ou les deux combinés, formant un très beau set.

VOUS TROUVEREZ CERTAINEMENT CE QU'IL

VOUS FAUT DANS NOS LIGNES.

RENDEZ-VOUS A

L'Imprimerie Générale de Rimouski Ltée

B. P. 538

TELEPHONE 31.

St-Siméon de Bonaventure

De passage.

MM. G. Clapperton, voyageur de commerce, Philippe Bourdages de Paspébiac en visite chez ses parents M. Dubé contracteur de bois.

De retour dans leurs familles, M. Donat Arsenault, travaillant sur la Côte Nord, Mlles Anna Poirier à St-Jean l'Évangéliste et Angeline Arbour à New-Carlisle.

Baptêmes. M. et Mme Charles Bujold ont le plaisir de faire part aux parents et amis la naissance d'une fille baptisée Marie Réjeanne.

M. et Mme Jos Poirier "Salomon" une fille baptisée Marie-Rose-Louisa.

M. et Mme Edgar Babin une fille, baptisée Marie-Irène.

Mariages. Le 11 avril, M. C. Gauvier de Grand-Rivière unissait sa destinée à Mlle Cécile Poirier fille de M. et Mme Bonaventure Poirier.

Le 12 avril, M. Albert Lepage St-Siméon unissait sa destinée à Mlle C. Cavanagh fille de M. et Mme Elou Cavanagh.

Aux nouveaux mariés nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur.

Décès. Le 9 avril, la mort venait ravir à l'affection des siens, un parfait chrétien, M. Maurice Poirier. Il a succombé après une longue maladie de souffrances.

BAS PRIX ET QUALITÉ. B.P. 53 — Tél. No. 26.

LA BUANDERIE Hom King

RUE ST-GERMAIN EST B. P. 53

Voisin du Magasin E.M. Store.

A le plaisir de présenter au public de Rimouski et des environs, une réduction sur le blanchissage des articles mentionnés ci-dessous:

MESSIEURS: Chemises 12c. Chemises plissées 20c. et 25c. Chemises flanelle et soie 25c. Chemises col attaché 15c. Collets mous 3c. Collets empesés 4c. Cois simple 5c. Poignets, la paire 8c. Chemises de nuit 12c. Caleçons 8c. à 10c. Camisoles (under suits) 15c. à 20c. Sous-Vêtements union (union suits) 15c. à 20c. Bas, la paire 5c. Mouchoirs 25c. Mouchoirs de soie 4c. Combinaison 16c. à 20c. Cravates (Costs) 20c. à 35c. Vestons 35c. à 50c. Pantalons 25c. à 35c. Devants (fronts) 8c. Set pyjamas 16c. à 20c. Tabliers 8c. Gilet 25c. à 35c. Salopettes 75c. à 1.10. Habits complets 1.20 à 2.50. Foulards (mufflers) 10c. ENFANTS: Robes

Le Domaine de l'Agriculteur

Que faire de nos jeunes? Commentaires du Marche

L'intérêt que cette question suscite, dans le monde entier, auprès des diverses grandes puissances sociales: politique, journaliste, publicité et autres, montre bien son importance et les soins que nous devons apporter pour préparer le programme d'éducation de notre jeunesse, suivant notre vocation nationale; pour ainsi, non seulement conserver chez nous une entité nationale sans cesse amincie par la perte des nôtres, mais surtout pour lui faire donner sa plénitude de vie.

De notre vocation, ne considérons que l'aspect paysan et les possibilités de la vie rurale pour les jeunes de chez nous.

Et là encore, ne considérons que les possibilités qu'il y a dans notre agriculture, sur le domaine actuellement défriché. Pourrions-nous multiplier les propriétaires sur ce domaine? Y placer des jeunes? Y aurait-il avantage à morceler les propriétés, à réduire les étendues, souvent immenses, à la culture desquelles un propriétaire actuel doit répondre?

Le crédit qu'on réclame de partout pour faire face aux obligations qu'il faut porter, viendrait tout simplement de la vente d'une partie de certaines propriétés.

Des pères pourraient partager leur terre avec leurs fils, au lieu d'acquiescer du nouveau domaine et de s'endetter avec leurs descendants; ou quand ils n'en ont pas le courage, de les laisser chercher fortune au hasard.

Il n'y aurait pas pécché économique non plus à répartir les taxes actuelles sur un plus grand nombre de propriétaires fonciers.

De cette façon, chacun serait en face d'une situation normalement plus supportable par un homme et sa famille. Tout le revenu ne serait pas prédestiné en paiement des intérêts.

Les propriétaires n'auraient qu'un domaine qu'ils pourraient finir de défricher (bois et roches); qu'ils pourraient écouler puis entretenir suivant un système de culture raisonnable et donnant de plus forts rendements. Une foule de fermes rendent 20 minots de grain à l'arpent quand elles pourraient en produire 35, et 1 tonne de foin là où il pourrait en venir 2 ne portant ainsi qu'une unité animale (capital productif) par 6 ou 7 arpents en culture, quand il pourrait y en avoir une, par 3 ou 4 arpents. Pour arriver, quand les charges, taxes et hypothèques sur les propriétés, sont au maximum; il ne faut pas produire au ralenti.

Bref, sur des fermes plus petites, on pourrait faire une culture plus soignée, plus intensive et plus payante comme le montrent toutes les enquêtes faites à ce sujet.

Le Dr Laur dit qu'en Suisse, les petites exploitations livrent au marché une valeur moyenne de 650 francs par hectare en culture, quand les grandes, elles, donnent 530 francs.

Une étude faite aux Etats-Unis de 1916 à 1925, a montré que les petites exploitations rapportaient un profit net moyen de \$793 par année; et les grandes \$1051. Le capital moyen, engagé dans les grandes exploitations, était 21 fois plus élevé que celui qui était engagé dans les petites; et le profit n'était pas même doublé.

Les chiffres compilés au concours d'exploitation rationnelle des fermes du comté de Champlain, Québec, nous montrent que sur 12 fermes de 50 arpents et moins en culture, le profit net moyen a été de \$501.00 avec une seule ferme ayant été exploitée à perte. Sur 23 fermes de 50 à 120 arpents en culture, il y en a eu 5 qui ont fait des pertes; et le profit net moyen n'a été que \$464. Enfin, 7 fermes sur 11, ayant de 120 à 200 arpents en culture, ont fait des pertes; et le profit net moyen n'a été que \$134.

Partout, l'avantage est donc à la petite exploitation; et l'on peut éduquer nos jeunes dans ce sens.

Le morcellement raisonnable des propriétés avec l'intensification de nos cultures, rendant notre agriculture plus payante, la rendrait peut-être aussi attrayante pour nos jeunes que le mirage du sud de la frontière. Les nouveaux propriétaires fonciers que cela amènerait, changeraient peut-être l'équilibre actuel de nos populations; 37 ruraux pour 63 citadins. Aidée dans l'impasse financière où elle se trouve, l'agriculture reprendrait sa place dans la considération des nôtres; et du coup, notre organisme social reviendrait sur sa base.

J. ERNEST DUBÉ,
Agronome Spécial en Grande Culture.

Prix de remise de la Coopérative Fédérée

DE LA SEMAINE FINISSANT
LE 14 AVRIL 1934

POULES VIVANTES

A 19c. la lb.
B 17c. la lb.
C 15c. la lb.
Coqs 13c. la lb.

POULETS VIVANTS

Spécial 18c.
A 16c.
B 14c.

CANARDS VIVANTS

A 20c.
B 18c.
C 16c.

POULETS A GRILLER

(de couleur) 26c.
A 23c.
B 20c.

POULETS A GRILLER

(couleur blanche) 23c.
A 21c.
B 18c.

LAPINS VIVANTS

Doivent peser au moins
5 livres 8c. à 10c. la lb.

OEUF

A "gros" 20c. doz.
A "moyen" 19c. doz.
C 16c. doz.

Pigeons vivants, le couple

25c.

PORCS ABATTUS

No 1 11 1/2c. la lb.
No 2 10 1/2c. la lb.
No 3 9 1/2c. la lb.

VEAUX ABATTUS

Ce marché a été faible au dé-

Engrais au lait

Bon 7 1/2c. la lb.
Moyen 5c. la lb.
Commun 3 1/2c. la lb.

LE 10 AVRIL INCLUSIVEMENT

BEURRE FRAIS

No 1 pasteurisé 28 3/4c.
No 1 Non pasteurisé 28 3/4c.
No 2 27 3/4c.

COMMENTAIRES — BEURRE

Une autre baisse a été enregistrée sur notre marché au beurre au cours de cette dernière semaine.

Quoique les arrivages de notre Province aient été plutôt limités, nous avons eu à enregistrer une augmentation considérable dans les arrivages de beurre frais provenant des Provinces de l'Ouest et d'Ontario et avec une forte pression de vente de la part des détenteurs, les prix ont fléchi de 2 1/2c. à 3c. la livre.

Lundi après-midi, le 16 courant, l'on cotait les beurres frais de 25 1/2c. à 26 1/2c. la livre, suivant la qualité.

COMMENTAIRES

VOLAILLES VIVANTES:

Une légère augmentation a été enregistrée dans les arrivages, mais avec une demande un peu plus active, le marché a été stable et l'on ne rapporte aucun changement dans les prix.

OEUF

Ce marché a été faible au dé-

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi, le 16 avril: Bétail, 774; veaux, 828; pores, 1664; moutons, 31.

DETAIL:—Au cours de la semaine dernière les autres marchés canadiens ont quelque peu fléchi et il s'en est suivi que les acheteurs ont voulu imposer cette baisse à Montréal en sorte que les prix étaient d'à peu près un quart de sou en bas du niveau de la semaine dernière. Les bouvillons allaient de 3.00 à 6.00 le cent livres selon la qualité; il y eut quelques ventes à 6.25 pour sujets de choix. Les vaches se vendaient bien et les prix allaient de 2.50 à 4.00 pour les sujets de boucherie; celles qui étaient destinées à la mise en conserve se payaient de 1.50 à 2.25. Les bonnes génisses se sont vendues à 5.00 dans la plupart des cas; les moyennes, de 4.00 à 4.50 et les communes de 2.50 à 3.50. Les boeufs et taureaux rapportaient de 2.50 pour les plus communs jusqu'à 3.50 et même 4.00 pour les meilleurs.

VEAUX.—Les arrivages plus faibles de veaux ont permis aux prix de se maintenir fermes et dans le cas des bons sujets en constatait une amélioration d'un quart à un demi sou la livre. Les meilleurs sujets se vendaient de 4.75 à 5.00, et jusqu'à 5.50 pour quelques très rares sujets de choix. La plupart des sujets offerts en vente étaient de qualité inférieure et ils rapportaient de 2.75 à 3.50. Bien que la demande soit plutôt bonne pour les veaux, les prix restent sujets à changer selon que les expéditions sont fortes ou faibles.

MOUTONS, AGNEAUX. Quelques têtes seulement étaient offertes en vente. La demande pour les moutons était forte et les prix allaient de 2.50 à 4.00, la plupart des ventes se faisant à 4.00. Les agneaux du printemps étaient trop légers et les prix payés n'ont été que de \$4.00 la tête pour les communs jusqu'à \$7.00 et \$7.50 la tête pour les meilleurs. Les agneaux d'un an se vendaient aux alentours de 6.00 le cent livres.

PORCS.—Bien que les expéditions aient été plus fortes que ce à quoi nous étions habitués depuis plusieurs semaines, les prix ont pu être maintenus fermes à 8.25 pour les bacs. Plusieurs vendeurs ont gardé leurs pores dans l'espoir d'en obtenir un prix plus élevé, la tendance de ce marché semblant être plutôt à la hausse. Les sujets de choix bénéficiaient d'une prime de \$1.00 par tête; les sujets de boucherie se vendaient avec une coupe d'un quart à un demi sou la livre; les sujets légers subissaient cette même coupe lorsqu'ils n'avaient pas la qualité requise pour en faire des bons pores à engrais; les lourds subissaient une coupe d'un demi sou la livre et les très lourds une coupe d'un sou la livre. Les ventes se sont faites dès l'ouverture du marché. Les truies se vendaient assez bien et rapportaient de 6.00 à 6.75.

La Coopérative Canadienne du Bétail.

but de la semaine, mais au cours des derniers jours, une amélioration sensible a été enregistrée dans la demande pour entreposage et ceci a été de nature à rendre les prix un peu plus stables.

PORCS ABATTUS:—Marché stationnaire; peu de changement dans les prix.

VEAUX ABATTUS:—Ainsi que nous l'avions prévu, à cause d'une augmentation considérable dans les arrivages et surtout de la mauvaise qualité des sujets offerts sur notre marché et peu de demande pour ces derniers, une autre baisse a été enregistrée dans les prix.

Le marché aux oeufs

Le marche aux oeufs

MARCHE FERME A QUEBEC

Québec, 13 avril — Les arrivages d'oeufs venant de la localité sont toujours faibles surtout à cause du mauvais état des chemins. Il est arrivé trois wagons d'oeufs de l'Ouest cette semaine dont un certain nombre ont été mis en entrepôt. Les prix sont à peu près les mêmes que la semaine dernière mais le marché est d'une fraction plus élevée.

Prix des oeufs le 13 avril.

Prix aux expéditeurs de campagne, Québec, A Gros 17-18c. A Moyens 15-16c. Catégorie C 13-15c.

Prix aux détaillants, Québec, A Gros 21-23c. A Moyens 20-21c. Catégorie C 18-19c.

Prix aux consommateurs, Québec, A Gros 26-28c. A Moyens 21-26c. Catégorie C 23-24c.

ST-VIANNEY

Mme A. Allaire, Mlle T. Allaire et M. T. Charest en promenade à Val-Brillant.

M. A. Lapointe est allé en voyage d'affaires à Amqui et Val-Brillant.

M. E. Barbeau et Mlle B. Aline Barbeau, sont allés en promenade à Amqui.

MM. R. Bélanger, T. Gagnon, L. Gagné, L. Charest et A. Charest, tous de St-Tharcisus et Sayabec étaient en visite chez M. A. Lapointe et chez M. B. Gagné.

MM. Aurèle Gaudreault, N. Charest, P. Deschênes, sont allés en voyage d'affaires à Val-Brillant, Sayabec et Amqui.

Baptême: M. et Mme Aladin Barbeau, née Bernadette Champagne, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Gisèle Huguet. Parrain M. Ernest Barbeau, oncle de l'enfant. Marraine Mlle Margot Lapointe. Portait l'enfant Mlle Aline Barbeau tante de l'enfant.

UNE MALADIE NOUVELLE

On nous signale dans le district l'apparition d'une nouvelle maladie. Son nom, comme celui de toute maladie qui se respecte, est long et rébarbatif. C'est l'agronomie, ainsi nommée parce que le principal symptôme est un besoin violent de manger de l'agronome, vif ou mort.

Un agronome que nous avons consulté à ce sujet nous dit que cette maladie est très rare; quelques cas isolés seulement ont été vus dans d'autres parties de la Province. Le patient est d'abord en proie à une forte fièvre laquelle succède le symptôme caractéristique que nous venons de nommer, un violent désir de chair d'agronome. Au dernier stade de la maladie qui apparaît après quelques semaines, la maladie finit profusément. Il guérit toujours, mais ressent pendant longtemps les effets du mal.

Cette maladie serait causée par un germe microscopique qui n'a pas encore été isolé, mais qui agit sur certaines cellules du cerveau. Dans les quelques cas qui ont pu être placés sous observation, on a pu déterminer que ce mal n'est pas, heureusement transmissible de l'homme à l'animal, mais pouvait parfois s'il dispose d'un "véhicule favorable" se transmettre à un autre être humain; dans ce cas il se développe avec un accroissement de virulence.

Le cas qu'on nous signale a été découvert parait-il dans une paroisse environnante, mais quelques symptômes seraient sous observation à Rimouski même. L'Unité Sanitaire ne voit aucun danger sérieux de contagion pour le présent.

Après la causerie le Président remercia: le Directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de l'hospitalité bienveillante qu'il a toujours donnée avec empressement aux agronomes canadiens, monsieur le Régisseur de la Station Expérimentale pour la réception qu'il sut faire aux membres de notre section lors de notre dernière visite annuelle. Des remerciements spéciaux furent aussi adressés à MM. B. Barbeau, secrétaire, et à P. E. Bernier, assistant-secrétaire, pour le dévouement et le zèle qu'ils ont manifestés envers leur section.

Immédiatement après cela on procéda aux élections, qui ont donné les résultats suivants:

Président: M. Elzéar Campagna, réélu Vice-président: M. F. Champagne, Sec-trés: M. B. Barbeau, réélu. Ass. Sec-trés: M. P. E. Bernier. Conseillers: MM. C. Perrault, B. Rivin. Représentant à l'exécutif central: M. E. Campagna. Délégués à la convention: MM. J. R. Pelletier, A. Scott, J. A. Ste-Marie.

Les membres suivants étaient présents à la réunion: MM. F. Champagne, B. Barbeau, B. Rivin, Dr H. Bérard, E. Campagna, P. St-Hilaire, L. P. Belzile, L. P. Lambert, C. Perrault, H. Girard, P. Carignan, C. Fortin, J. Bellemare, E. et C. E. Rioux, Eug. Godbout, J. R. Pelletier, A. Sirois, P. A. Soucy, R. Barabé, L. A. Dupuis, J. A. Ste-Marie, P. E. Bernier et les élèves finissants du cours agronomique.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

La Pepiniere du Bas St-Laurent, Enrg.

ISLE-VERTE, Qué.

Sur demande nous enverrons les directions complètes pour plantations et soins d'arbres, d'arbustes, à fleurs et à fruits les plus rustiques pour la région.

Escompte libéral accordé aux commandes par maille.

La Société des Agronomes Canadiens

MONSIEUR ELZEAR CAMPAGNA
REELU PRESIDENT

Les agronomes du Bas de Québec se réunissent à l'Ecole Supérieure d'Agriculture. — Conférence et élections.

Monsieur Henri Bérard, Ph. D., expose quelques problèmes de bactériologie laitière.

Les agronomes canadiens, section St-Anne de la C. S. T. A., se sont réunis le 4 courant à l'Ecole Supérieure d'Agriculture pour y tenir leur assemblée d'élections. Monsieur le professeur Elzéar Campagna, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'extérieur et aux finissants du cours agronomique de l'Ecole Supérieure d'Agriculture. Il présente ensuite le conférencier de la soirée, monsieur Henri Bérard, Ph. D., directeur du laboratoire à l'Ecole Provinciale de Laiterie de Ste-Hyacinthe.

Le conférencier sut grandement intéresser son auditoire en lui exposant rapidement quelques unes des nombreuses questions d'industrie laitière auxquelles les agronomes ont à répondre.

Question de rendement dans la fabrication du beurre. Comment apprécier le beurre aux expositions agricoles? Comment empêcher le beurre de moisir? Avantages et désavantages de l'écémage à domicile. La mamite exercet-elle une action sur la qualité du lait? etc.

L'auditoire apprécia grandement les exposés que fit le Dr Bérard de questions aussi complexes.

M. F. Champagne, B. S. A., inspecteur des agronomes du district de Kamouraska, remercia le conférencier avec beaucoup de tact, et en profita pour inviter MM. les finissants de l'Ecole Supérieure d'Agriculture à s'intéresser de plus en plus aux questions d'industrie laitière et les félicita d'avoir en l'avantage d'avoir eu comme professeur en cette matière, un homme aussi connaissant et expérimenté que le professeur Dr Bérard.

Après la causerie le Président remercia: le Directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de l'hospitalité bienveillante qu'il a toujours donnée avec empressement aux agronomes canadiens, monsieur le Régisseur de la Station Expérimentale pour la réception qu'il sut faire aux membres de notre section lors de notre dernière visite annuelle. Des remerciements spéciaux furent aussi adressés à MM. B. Barbeau, secrétaire, et à P. E. Bernier, assistant-secrétaire, pour le dévouement et le zèle qu'ils ont manifestés envers leur section.

Immédiatement après cela on procéda aux élections, qui ont donné les résultats suivants:

Président: M. Elzéar Campagna, réélu Vice-président: M. F. Champagne, Sec-trés: M. B. Barbeau, réélu. Ass. Sec-trés: M. P. E. Bernier. Conseillers: MM. C. Perrault, B. Rivin. Représentant à l'exécutif central: M. E. Campagna. Délégués à la convention: MM. J. R. Pelletier, A. Scott, J. A. Ste-Marie.

Les membres suivants étaient présents à la réunion: MM. F. Champagne, B. Barbeau, B. Rivin, Dr H. Bérard, E. Campagna, P. St-Hilaire, L. P. Belzile, L. P. Lambert, C. Perrault, H. Girard, P. Carignan, C. Fortin, J. Bellemare, E. et C. E. Rioux, Eug. Godbout, J. R. Pelletier, A. Sirois, P. A. Soucy, R. Barabé, L. A. Dupuis, J. A. Ste-Marie, P. E. Bernier et les élèves finissants du cours agronomique.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

M. Côté accompagnait sa fille et M. Jean Lévesque beau-frère de la mariée servait de témoin à M. Dumont.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Le 2 avril, Marie Jeanne Yvette, fille de Thomas Boutot et d'Elina Pelletier, Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Castonguay.

Le 8 avril, Joseph Euclide, fils de Téléphone Landry et Hermélie Lévesque, Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Morin.

Mariage.

Le 9 avril, M. Alphonse Dumont de St-Jean de Dieu, fils de feu Joseph Dumont et de Mme Dumont, unissait sa destinée à celle de Mlle Marie Côté, fille de M. Cléophas Côté et de Mme Mlle Côté, "Anna Dionne".

LE CINEMA
ET LES ENFANTS

Un grand nombre de sociétés ont protesté contre la nouvelle démarche des propriétaires de cinéma pour faire admettre les enfants, quel que soit leur âge, à des représentations spéciales.

Voici le texte de la lettre adressée il y a quelques jours au premier ministre de la Province par la Fédération Nationale St-Jean Baptiste:

A l'Hon. Alexandre Taschereau
Premier Ministre de la
Province de Québec.
Palais Législatif, Québec.

Monsieur,
La Fédération Nationale St-Jean Baptiste félicite le premier ministre de la ferme attitude qu'il a tenue en face de la requête des directeurs de cinéma qui demandaient d'abaisser l'âge d'entrée des enfants au cinéma.

Ce refus du premier ministre leur fait user de subtilités, et les directeurs de cinéma demandent maintenant qu'on leur permette de donner des séances éducatives spécialement réservées aux petits enfants et appropriées à leurs besoins.

La Fédération Nationale St-Jean Baptiste prie le premier ministre de ne pas consentir à cette mesure.

Les directeurs de cinéma ne sont pas des éducateurs et leur influence, si bien intentionnée qu'elle soit, serait désastreuse auprès de la jeunesse. Seuls, des maîtres en éducation, des psychologues avertis, sont qualifiés pour façonner l'âme des enfants et éveiller en eux la vie morale.

A cause de ces considérations, la Fédération Nationale St-Jean Baptiste prie avec instance l'honorable Premier Ministre de la province de Québec de ne pas acquiescer à la demande des directeurs de cinéma.

La présidente d'honneur:
Marie GERIN-LAJOIE
La présidente générale:
E. R. THIBAUDEAU
La secrétaire générale:
Georgette LEMOYNE

L'exposition sur l'action
des sans-Dieu dans
le monde

Genève, 8 mars 1934.—L'exposition montrant l'action des sans-Dieu en Russie et dans le monde, organisée par la commission vaudoise "Pour Dieu" s'est terminée le 20 février, après avoir reçu plus de 9000 visiteurs.

C'est le pasteur de St-Livres M. Nicolas de Haller, qui a été à Lausanne la véritable âme de

toute cette entreprise. Il fut aidé avec un grand dévouement par de nombreux amis protestants, catholiques et orthodoxes. Une équipe de dames se consacra, 3 semaines durant, au rôle de guides. Une autre équipe composée de jeunes gens assumait la garde de l'exposition qui put ainsi accomplir sa tâche sans incidents. On doit en outre savoir gré aux autorités lausannoises qui, à l'encontre de ce qui s'est passé à Genève, firent le nécessaire pour que l'exposition ne soit pas troublée.

Les documents qui ont été mis sous les yeux du public ont produit d'une manière générale une impression non seulement forte, mais aussi durable. Dans beaucoup de paroisses et d'organisations chrétiennes on a compris qu'il fallait continuer le travail de réveil entrepris par l'exposition et la nécessité d'une offensive générale chrétienne antimarxiste commença à prendre corps.

La réaction des nombreux marxistes socialistes et communistes qui ont visité l'exposition a été non moins encourageante que celle des chrétiens.

Le matériel exposé a été transféré à Fribourg où l'exposition s'est ouverte le 23 février.

STE-ANGELE

La Fête de Pâques:— Malgré l'inclémence de la température, nous avons eu une fête des plus joyeuses.

Les exercices des jours saints furent suivis avec piété par tous les fidèles. Le chant et les décorations de notre église étaient magnifiques.

Dimanche le 4 avril, un euchariste fut donné au profit des œuvres paroissiales.

Pendant la soirée il y eut partie de cartes et plusieurs comédies.

Nos gens se montrèrent généreux et le résultat fut des plus satisfaisants.

Les organisatrices remercient sincèrement tous ceux qui les ont encouragées.

Et voici:
Mlle Germaine Plante, institutrice à St-Frs Xavier des Hauts est venue passer la fête de Pâques avec ses parents.

M. Réal Hudon a St-Gabriel le dimanche de Pâques.

M. Léo Gauthier qui était à l'Hôpital de l'Enfant Jésus de Québec est revenu assez bien rétabli.

M. Eugène Gagnon de St-Joseph de Lévesque et M. Antonio Plante de Ste-Angele étaient de passage à St-Moïse durant les jours saints.

M. T. Ouellet de Pricé de passage à Ste-Angele la semaine dernière.

M. Arsène Joubert de passage à St-Donat ces jours derniers.

M. Armand et Anita Larivière de Ste-Flavie en promenade chez leurs parents.

Mariage:
Le 4 avril, M. François Thibault unissait sa destinée à Mme Ve Albert Ouellet de St-Gabriel.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

CONGRES DIOCESAIN DE L'U.C.C.
DE RIMOUSKI

Le vingt et un mars dernier se tenait à Rimouski, dans la salle de l'Ecole d'Agriculture, le congrès semi-annuel de l'Union Catholique des Cultivateurs du diocèse de Rimouski.

C'est la deuxième année que l'Union Diocésaine tient ses assises durant l'hiver. Les résultats de son dernier furent si bons qu'il fut décidé de continuer à l'avenir ces assemblées qui réunissent toute l'élite agricole.

Les sujets traités à la réunion de cette année avaient été envoyés à tous nos cercles quelques mois à l'avance. Pour permettre une étude plus approfondie de chaque sujet et les faire considérer sur différents points de vue, un même sujet avait été confié d'une manière particulière à une dizaine de cercles avec invitation d'en faire un travail pour le congrès. Aussi les délégués sont arrivés bien documentés pour rendre les discussions fort intéressantes et tirer des conclusions des plus pratiques.

En l'absence du Président M. Mathias d'Amours des Trois-Pistoles, M. Louis Chénard V. P. dirigea les délibérations.

M. Chénard souhaita la bienvenue aux congressistes, constata avec plaisir que tous nos cercles, au nombre de 53 sont représentés, remercia Messieurs du Clergé d'être venus en aussi grand nombre, et présente comme premier Orateur, M. Alfred Lévesque de Ste-Blancine.

Le conférencier qui traite des cours à Domicile nous donne d'abord les résultats déjà obtenus par ces cours non seulement au point de vue connaissances agricoles, mais encore comme formation de nos jeunes gens, et nous montre ensuite les avantages que l'on peut en retirer pour l'avenir. Après avoir déploré le refus du Gouvernement d'abandonner nos maîtres ruraux à La Terre de Chez-nous il exprime le vœu de récompenser les élèves qui se distinguent dans cette étude.

M. Louis Castonguay, jeune cultivateur de Baie-des-Sables lui succède et prouve la nécessité urgente des cours Post-Scolaires pour nos fils de cultivateurs. Statistiques en mains il montre ce qu'on a fait pour les fils d'ouvriers en ville et démontre que les fils de cultivateurs n'ont pas la part qui leur revient de droit.

M. Gérard Ouellet de St-Mathieu, avec toute la conviction d'un homme qui donne le fruit de son expérience personnelle, nous enseigne la manière de faire de la propagande pour notre Union. Les résultats obtenus chez lui prouvent la valeur de sa théorie. En 15 jours de travail, 80 p.c. des cultivateurs sont membres en règle.

M. Adolphe Mongrain nous entretient ensuite de la bétailerie à sucre. Il nous enseigne en quelle terre et de quelle manière on doit la cultiver, nous indique ce qu'il faut faire pour en retirer le sucre et termine en nous demandant d'en faire l'essai.

La Colonisation fut le sujet de la conférence suivante présentée par M.

Delphis Morency des Trois-Pistoles. Par un travail bien documenté, le conférencier démontre que la Colonisation est le seul remède capable de guérir d'une manière permanente la crise qui nous étreint. L'établissement de nos fils sur des terres est le seul moyen pour retrouver la prospérité et assurer notre avenir. Le Gouvernement, dit-il, devrait toujours en faire le premier article de son programme en pratique comme en théorie.

Pour faire suite au travail de M. Morency, M. Gérard Hupé de Rimouski, nous donne une description géographique des centres de colonisation du diocèse. Avec les rapports de la commission de la classification des terres il nous montre que dans le seul comté de Rimouski il y a place pour 31 nouvelles paroisses dans la partie classifiée et qu'il reste encore 287,187 acres de terres non classifiées. Nous avons des terres en quantité, dit-il, et des fils à établir, comment se fait-il qu'on piétine sur place avec la colonisation? C'est urgent il faut résoudre ce problème pendant qu'il est encore temps.

M. Romuald Lavoie du Sacré-Coeur nous parle ensuite du bon journal et nous fait spécialement du journal "L'Action Catholique". M. Lavoie nous montre la nécessité d'un tel journal dans nos familles. Il faut non seulement le lire, mais encore le faire lire et le soutenir dans l'œuvre sublime qu'il accomplit. Après avoir passé en revue ce que le journal "L'Action Catholique" a fait pour le peuple depuis 25 ans il conclut que tous les cultivateurs devraient le recevoir.

M. Hector Lagacé président du cercle des jeunes gens de Rivière Blanche nous entretient de la J. A. C. La situation, dit-il, est presque encourageante pour notre nationalité, situation qui ferait rougir nos aïeux plus fiers que nous. Depuis 25 ans on a orienté notre peuple vers une destinée qui ne peut être la sienne. Aussi l'équilibre est rompu et notre race s'achemine vers le précipice. Heureusement qu'un réveil se fait et que nos jeunes gens entrevoient le salut dans l'agriculture. La solution de nos difficultés est dans la ruralisation et l'instruction agricole qui se feront par nos associations, U. C. C. A. C. J. C. et la J. A. C. Après avoir exposé ce qu'est la J. A. C. et son programme il termine par un vibrant appel à toute la jeunesse agricole en faveur de la J. A. C. On exprime alors les vœux suivants:

1.—Pour commémorer le Jubilé du dix-neuvième centenaire de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ et la quatrième centenaire de la prise de possession de notre pays par la Croix, signe de notre rédemption, il est résolu que tous les cercles du diocèse érigent dans leur paroisse une Croix pour célébrer ces événements glorieux (résolution du cercle de Ste-Luce).

2.—Que le Bureau Central demande au ministère de l'Agriculture de continuer l'entrecroisement des engrais chimiques comme les années passées.

3.—Demande relative à l'achat par le Gouvernement de la Seigneurie Thomas Côté Témiscouata, pour en faire un domaine colonisable.

4.—a) Que les terrains aptes à la culture situés dans les environs de la route Duquesne-Biencourt, Côté de Rimouski, passent immédiatement à la Colonisation.

b) Que le ministère des terres et forêts fasse en sorte que le bois de ces lots soit laissé aux Colons.

5.—Que le plan de Colonisation proposé par son Excellence Mgr Courchesne soit accepté.

6.—Attendu que M. l'abbé Alphonse Belzile prêtre, professeur à l'Ecole d'Agriculture et Aumônier du diocèse pour l'U. C. C., s'est dévoué au développement de l'Union dans le diocèse;

Attendu que le nombre des membres s'est augmenté de plus du double depuis sa nomination à ce poste, (53 cercles dans le diocèse) M. Omer d'Amours professeur à l'Ecole d'Agriculture propose, secondé par M. Léon Beaulieu prêtre, et Aumônier du cercle de Rivière Blanche qu'une motion de félicitation soit présentée à l'Aumônier diocésain pour son travail actif et gratuit et pour le succès de ses congrès. Que copie de cette motion soit inscrite dans les minutes du jour.

L'Aumônier Diocésain, M. l'abbé Alphonse Belzile B. S. A. clôtura cette importante journée.

Il remercia Dieu de nous avoir donné cette journée, de nous avoir fait comprendre l'utilité du sacrifice dans la préparation de nos travaux respectifs et de nous donner la consolation d'avoir aidé les autres en profitant de leurs connaissances.

Les biens communs d'ordre intellectuel et moral, dit-il, ont une très grande valeur. Cette assemblée vous a donc permis de mettre en commun un trésor précieux.

Votre profession, se résume dans votre estime en la voyant déjà prendre des forces par l'Union. Lorsque chaque membre de cette belle famille aura mis ses capacités personnelles au service du groupe, lorsque vous l'élite, le choix de vos confrères, vous répandez partout vos convictions en accomplissant le travail que l'on vous confiera. Lorsque vous saurez utiliser paisiblement mais valeureusement la force du nombre, lorsque vous ferez comprendre partout qu'il faut mettre en commun une certaine valeur matérielle au service du groupe, les bienfaits à retirer de votre association seront centuplés.

Il donne ensuite les résultats obtenus par l'étude faite dans nos cercles, donne des conseils appropriés pour améliorer cette étude et demande de faire comprendre aux confrères qu'il y a de leur intérêt religieux, social et matériel de soutenir eux-mêmes leur association.

Il commente les paroles prononcées par S. Em. le Cardinal à l'Assemblée de la St-Jean Baptiste, refuse l'objection. C'est trop cher deux piastres. Et termine en nous rappelant les enseignements des Papes sur les associations et les ordonnances de notre Evêque.

Partez, dit-il, allez travailler pour notre Union vous rappelant toujours que le dévouement ne se paie pas, mais qu'il se donne. Partez, dormez-vous à la cause de l'Union Catholique des Cultivateurs.

St-Simon Côté Rimouski

Nos belles fêtes pascales se sont déroulées avec leur cachet de piété et de solennité habituelles. Notre petite église, avec sa parure de fête et l'atmosphère de joie et de paix qui s'en dégageait mettait du soleil dans tous les cœurs malgré la température maussade au dehors. La chorale mérite nos félicitations et nos remerciements pour la manière dont le chant fut rendu.

Madame J. M. D'Anjou et Mlle Cécile Lavoie se sont rendues cette semaine à Rimouski pour assister à la journée sociale.

Nos sucreries ont réintégré avec plaisir leur cabane dans la belle forêt du bon Dieu, afin de demander à l'étable d'eau succulente qui se transformera en eau sucrée dorée, qui contentera le palais de plus d'un gourmand et donnera lieu à des réunions amicales des plus joyeuses.

A tous nos travailleurs infatigables nous souhaitons bonne mesure.

Ma et vient.

M. le vicaire A. Couillard est de retour d'un voyage à Mont-Joli où il a assisté à la retraite ecclésiastique.

Mlle Noella Saindon de Cacoua est chez sa sœur Mme Paul Thibault.

Mme Ls Seguin ainsi que sa fille Marthe étaient de passage ici la semaine dernière.

M. et Mme Léo Saint-Amand étaient parmi nous ces jours derniers.

M. A. Bonenfant de Baie-des-Sables ainsi que sa fille M. Marthe étaient par affaires chez Mme Théo. Thibault.

Mme A. Roy de Sacré-Coeur a rendu la visite à sa mère Mme Ve Georges Lévesque.

Mlle A. Plante ainsi que Mlle Gemma Lévesque sont de retour d'un voyage à Mont-Joli.

Mlle Alphonsine Lamarre est de retour d'un voyage à Montréal.

M. Laurent Nicole étudiant à l'Université de Montréal était parmi nous à l'occasion des vacances de Pâques.

Mme J. Pelletier est de retour d'un voyage à Montréal.

Ste-Anne des Monts

Le lundi de Pâques au soir, les dames Fermières ont bien voulu nous organiser un souper dit: "Du bon vieux temps", comme elles ont fait par le passé. L'assistance nombreuse, qui remplissait la salle, prouve l'encouragement que les gens de Ste-Anne, donnent à cette si bonne œuvre, et reconspice, en partie le dévouement sans borne de ses organisatrices.

M. J. Chénard, curé de la paroisse, présidait à ce souper. Il sut par ses paroles éloquentes et appropriées dire tout le bien qu'il pensait des Cercles des Fermières organisés dans nos paroisses. Il encouragea surtout les jeunes demoiselles à faire partie de cette belle association qui instruit et initie à ses devoirs la jeune fille d'aujourd'hui, qui sera la femme de demain, au rôle qui l'attend plus tard. M. le Curé remercia toutes les organisatrices, les assistantes et souhaita une longue vie au cercle des Fermières.

Voici un résumé du "Menu":

A ce souper du bon vieux temps nous voudrions tout le monde fort content. Un vieux dicton qu'on ne saurait changer: "N'aille au souper qui ne veut manger".

Ouverture... de la bouche!
Soupe aux pois agronomique.
"Mes amis à l'ouvrage"
Attaquons le potage!
Entrée gratuite... au palais!
Ragout, Ci-pâte, tourtières.
"Mangeons les mets de nos aïeux"
Pour rester forts et vigoureux".
Légumes, Pommes de terre, carottes.
"Son plus légers aux estomacs"
"Que les poids les plus lourds".
Dessert. Tartes de nos fermières.
"Tendres et généreuses".
Comme ces dernières".
Croquignols. Pain d'épices biscuits, Gâteaux, feuilletés.
"Eh! oui! feuilletés à table, Avec la même avidité".
"Qu'en comit est feuilleté"
Toute idée fort louable".
Brevages: Eau pure de la chute Richardine.
"La température toute spirituelle"
Va se contenter d'eau naturelle".
La fin du fin. Crème fouettée... par la direction.
"De notre banquet, voilà le bouquet!
Que rien ne remplace"
Grand bien vous fasse".
La fin de la faim. Chénardine:
Au lait et à la croute de pain
"Bon!... Après ces douceurs"
Voilà qui rechauffe les cœurs."

CAUSAPSCAL

Le 30 mars est décédé Mme Eli Bailly à l'âge de 65 ans.

Le 3 avril, est décédée subitement, à la demeure de M. Augustin Bellavance, Madame François Beaulieu de St-Alexis.

Le 6 avril, le cercle pédagogique Ste-Thérèse tenait une assemblée à la salle du couvent. Assistaient M. l'abbé C. Lachance, les Rév. Srs du St-Rosaire et les Demoiselles Institutrices. Nous déplorons l'absence de M. l'inspecteur H. Lane et de Mlle Germaine Morissette, présidente du cercle, retenue chez elle depuis plusieurs semaines, par la maladie.

La séance s'ouvrit sous la direction de Mlle Cécilia Gagnon, vice-présidente, le procès-verbal fut lu par M. Ange Valois, secrétaire. M. l'abbé Lachance voulut bien nous entretenir de l'enseignement d'ecclésiastique dans les écoles. Vint ensuite présentation des travaux littéraires apportés par chaque institutrice, présente. L'on a parlé de Pamphile-Lemay, Lozeau, Alané De Lestres, Laure Conan.

Nous félicitons et remercions les demoiselles institutrices pour leur excellent travail. Elles prouvent une fois de plus qu'en tout, elles savent se dévouer dans leur ingrate mission; elles sont désintéressées, ne regardent pas à leur salaire misérable. Leur idéal est plus haut, et nous souhaitons aux commissions scolaires d'avoir toujours pour instruire leurs enfants, des intelligences ouvertes, des caractères trempés et des énergies à toute épreuve.

Le 8 avril a été baptisé, Joseph-Sylvain Denis, enfant de J. Lorenzo Poiras et de Berthe Morissette. Parrain et marraine M. et Mme John Poitras.

De passage à Causapscal, M. l'abbé François Rioux, professeur au séminaire de Rimouski.

Le Rév. Père Pacifique, a aussi passé deux jours au presbytère, il profita de cette promenade pour visiter les Tierses malades du village.

Les Bastonnais

ROMAN CANADIEN

Par John L'Espérance

No 25

"Si Carleton n'était pas revenu à Québec, la guerre serait peut-être terminée à cette heure. Il a été battu partout dans le haut du pays, à l'île-aux-Noix, à Chambly, à Longueuil, à Saint-Jean. Il s'est enfui de Montréal sans tenter aucune résistance. Tous ses hommes se sont rendus, à cette ville, à Sorel; tous ses bateaux ont été pris; toutes ses provisions saisies. Et savez-vous comment il s'est échappé?"

—Dans un canot, m'a-t-on dit.

—Oui, dans un canot. Il est passé à Sorel où les Américains le guettaient; mais les avions étaient assourdis et les toiles rembourrées de manière à éviter tout bruit. Dans les endroits les plus dangereux, on prit même la précaution de ne ramer qu'avec les mains.

Zulma écoutait attentivement tous ces détails qu'elle ignorait jusque-là. M. Sarpy se contenta de dire:

—Etonnant!

—Et savez-vous qui l'a piloté?

—Le capitaine Bouchette, je crois.

—Oui, Joseph Bouchette. Et qui est ce Joseph Bouchette?

—Un Canadien français! s'écria Zulma incapable de se contenir.

—Oui, Mademoiselle, un Canadien français!

Sans ce Joseph Bouchette, un Canadien français, Carleton n'aurait jamais atteint Québec et la guerre serait aujourd'hui terminée.

—Vous voulez dire par là que les Américains seraient en possession de Québec, la seule place de tout le Canada qui ne leur appartienne pas déjà, dit M. Sarpy avec une grande énergie.

—Précisément. Eh bien, c'est à propos de ce Joseph Bouchette, que je suis venu vous voir.

Zulma et son père tressaillèrent involontairement.

Batoche continue:

—Bouchette a commis un grand crime. Il a été coupable de trahison à ses concitoyens; il faut qu'il meure. Il y en a des centaines qui pensent comme moi, mais ils ont peur de frapper. Je n'ai pas peur. Il recevra son châtiment de ma main. La seule question est le mode de punition. Le meurtre me répugne; d'ailleurs, ce ne serait pas poli. Cet homme était peut-être sincère dans son dévouement envers Carleton, quoique, dans mon opinion, la récompense ait été sa principale considération. Mais s'il était sincère, cela doit lui être compté en palliation de sa sentence. D'ailleurs, c'est un ami de M. Belmont, et cela aussi comptera en sa faveur. J'ai l'intention de me saisir de lui et de le livrer aux Bastonnais comme prisonnier de guerre.

M. Sarpy fit un geste solennel de supplication.

—Etes-vous sérieux, Batoche? demanda-t-il.

—Sérieux? dit le vieux avec cet étrange regard caractéristique de son humeur plus étrange encore.

—Bouchette est à l'abri de tout danger.

—Non pas de ma part.

—Il est bien gardé.

—Je pénétrerai à travers n'importe quelle garde.

—Mais vous ne pouvez pas entrer dans la ville.

—Je puis y entrer quand je voudrai.

—Quand vous y serez entré, vous n'en pourrez plus sortir.

—La belette fait un trou invisible qui ne se comble jamais.

Zulma écoutait, les yeux rivés sur les interlocuteurs, les lèvres serrées, les na-

rines dilatées. M. Sarpy souriait.

—Vous allez enlever Bouchette?

—Oui.

—Et vous l'amèneriez au camp américain.

—Certainement.

—Eh bien! et puis? Bouchette n'est pas de mes amis, je ne le connais que de nom. En quoi tout ceci me regarde-t-il?

—Précisément. C'est pour cela que je suis venu.

M. Sarpy regarda avec une nouvelle attention son singulier interlocuteur. Ce regard n'était pas exempt d'alarmes.

—Je viens de chez M. Belmont et de sa part. Il connaît mon plan et a tenté de m'en dissuader, mais en vain. Il pourrait avertir Bouchette ou me dénoncer à la garnison, mais il est trop loyal à la France pour cela. Il respecte mon secret. Toutefois, cela ne l'empêche pas d'essayer de venir en aide à son ami. Il m'a dit: "Batoche, si vous devez faire Joseph Bouchette, prisonnier, allez d'abord chez M. Sarpy et demandez-lui s'il le recevrait dans sa maison prisonnier sur parole. Vous lui épargneriez ainsi beaucoup de souffrances inutiles et en même temps, il serait mis dans l'impossibilité de vous faire du mal à l'avenir."

Après quelque hésitation, j'ai accepté cette proposition de mon ami et je suis venu communiquer avec vous.

—Je n'accepte pas, dit M. Sarpy sèchement et résolument. Je serais honte d'avoir un de mes compatriotes prisonnier dans ma maison. Si je prenais part à cette guerre, je le ferais ouvertement, mais aussi longtemps que je resterais sur un terrain neutre, je ne mettrais à aucun des adversaires de violer ma propriété. Si Bouchette mérite de souffrir, qu'il porte toute sa peine!

—Alors, il souffrira toute sa peine, dit Batoche en se levant d'un bond et en saisissant sa coiffure.

—Non, il ne périra pas, s'écria Zulma en se levant aussi précipitamment et en faisant face au vieux soldat. M. Bouchette n'a fait que son devoir. Il a ses opinions comme nous les avons, vécus et moi. Il a été fidèle à ses opinions. Il a accompli un acte de bravoure. Il a répandu de la gloire et non de la

honte sur ses compatriotes. Qui vous a constitué son juge? Quel droit avez-vous de le châtier? M. Belmont garde votre secret? J'en suis sûr. Je ne le garderai pas. Je ne considère pas cela un secret; mais même si c'en était un je le violerais.

—Promettez-vous de vous désister?

—Au nom de la France, au nom de l'honneur, au nom de la religion, je vous adjure de renoncer à votre projet. Si vous ne me le promettez pas, je vais à l'instant sauter dans un traineau, courir à Québec, trouver le moyen de pénétrer dans les murs, chercher M. Bouchette et tout lui dire. Qu'avez-vous à répondre?

Durant cette harangue passionnée, la figure de Batoche était à peindre. Elle exprimait successivement la surprise, l'étonnement, l'incrédulité, la consternation, la perplexité, puis l'affaissement complet. Il était évident que le vieux soldat rencontrait pour la première fois un tel adversaire. La beauté animée de son interlocutrice, non moins que ses paroles entraînantes; le magnétisèrent.

Pendant quelques instants, il ne put répondre; mais sa ruse native reparut graduellement, et il dit d'un air malin:

—Très bien, mademoiselle; mais que dirait le jeune officier?

Sans daigner relever l'allusion, Zulma répondit vivement:

—Les officiers américains sont tous des gens de cœur. Ils admirent la bravoure et le dévouement partout où ils les rencontrent et ils refuseraient de prendre un avantage déloyal sur un ennemi quelconque. Mais il ne s'agit pas de tout cela. Répondez-moi, persévérez-vous dans votre intention ou non?

—Mademoiselle, Joseph Bouchette vous doit sa liberté, dit Batoche.

Et saluant, il sortit de la chambre.

M. Sarpy essaya de le retenir, mais sans succès. Il s'en alla silencieusement et promptement, comme il était venu.

IV

AMOUR PRATIQUE.

Quand Zulma se trouva seule dans sa chambre, elle ouvrit la lettre de Cary Singleton. Elle remarqua qu'elle était humide et froissée dans sa main. Ce lui avait été une rude épreuve que d'attendre si longtemps avant de prendre

connaissance de son contenu; mais, en compensation, elle sentait que cette missive l'avait soutenue et lui avait donné du courage dans le dialogue animé qu'elle avait eu avec Batoche.

"Ce papier, se dit-elle, m'a portée à être brave. Je savais que celui qui a écrit ces lignes aurait exprimé les mêmes sentiments dans les mêmes circonstances."

La lettre était très brève et très simple. Elle était ainsi conçue:

"Mademoiselle. — Je désirais vous dire un dernier mot d'adieu hier soir, mais je ne l'ai pas pu. Me voilà séparé de vous

NOTES LOCALES Notre proces avec M. Morin

Nous obtenons gain de cause sur notre motion pour details

—Nous avons été heureux de saluer Monsieur E. A. Chartier, Surintendant des Prévoyants du Canada. Actuellement de passage à Rimouski.

M. Chartier était autrefois le propagandiste de MM. Dupuis et Frères. L'an dernier, M. Chartier est venu organiser un comité permanent du "Sous-venir Canadien", en vue de coopérer à la préparation des fêtes de Gaspé, fêtes du 40 centenaire.

Monsieur Art. Marchand, de Québec, propagandiste-organisateur des Prévoyants du Canada accompagne M. Chartier dans sa visite.

—M. J. R. Belzile, Propagandiste de la Coopérative Fédérée était à Rimouski mardi.

—M. J. B. Gagnon et Mme Gagnon, sont partis pour une promenade à Lowell.

—Lundi avait lieu au bureau de l'Agence régionale une réunion des Inspecteurs de beurseries et fromageries de la région.

—Jeudi soir à l'Hôtel de Ville, M. J. B. Côté faisait une causerie au Cercle Madeleine. Le sujet était "La Franc-Maçonnerie, sa constitution, son action dans le monde, ses ambitions, et son caractère juif."

—Le Rév. Père Réal Beaulieu, des Pères Blancs d'Afrique est à Rimouski chez sa mère, Madame Pierre D'Anjou.

Il est le frère de Mme Elise Moreault et cousin du Chanoine Flavien D'Anjou du Séminaire.

Le père Beaulieu n'est pas venu à Rimouski depuis douze ans. Il passera quelques mois dans sa famille.

—M. le curé de Ste-Marguerite de Causapcal, M. l'abbé Beauré est arrêté à Rimouski en revenant d'une retraite ecclésiastique à Québec et nous a fait le plaisir d'une courte visite à nos bureaux mercredi.

—Mlle Pamela Labrie de St-Eloi est chez son frère M. Ludger Labrie de la rue St-Paul.

—Mardi soir M. A. Bardou instructeur en horticulture du Ministère de l'Agriculture faisait à l'Hôtel de Ville une très intéressante conférence sur l'embellissement des propriétés.

—M. J. A. Langis, chef de gare de Cacouna, était en ville au commencement de la semaine en visite chez son frère le Dr G. Langis.

—M. J. Comtois de Québec était de passage à Rimouski cette semaine.

—M. Wilfrid Asselin a passé la semaine en notre ville dans l'intérêt de la maison qu'il représente.

—Lors de la retraite fermée de la Ligue Catholique féminine, tenue à Rimouski, cette semaine, Mme Alphonse Beaulieu et Mlle Mary-Ann Dunningan, représentaient les ligues de Cacouna.

ST-ARSENE

Faits divers:

Dimanche le 18 mars, les jeunes gens de la Ligue de St-Joseph ont fait l'élection de leurs officiers pour l'année 1933-34. Le résultat a été le suivant: Président, Luc Gagnon; Premier V. Prés. Gérard Laforte; deuxième V. Prés. Irénée Beaulieu; Secrétaire, Robert Michaud; Assis-secrétaire, Paul Roy; Trésorier, Patrice Chouinard; Assistant trs. J. Bte Rioux; Conseillers: Timothée Gagnon, Laurent Laroche, Edouard Gagnon, Irénée Bérubé, Alfred Rioux, Viator Dion, Porte Bannières, Adélard LeBel et Donat Bérubé, sacristain: Jean-Charles Dionne.

L'œuvre post-scolaire a terminé ses cours samedi, le 31 mars, pour l'année 1933-34. L'examen final a été fixé au samedi le 15 sur 50 inscrits. Si on tient compte de la rigueur de l'élève et de la distance que la plupart avaient à parcourir, nous devons admettre que c'est un magnifique résultat. Voici les noms des élèves qui ont suivi ces cours, leur âge variant de 16 à 35 ans: Banville Yvon, Beaulieu Irénée, Bérubé O. Cayouette Raymond, Cayouette Roger, Cayouette Laurent, Chénard Arc, Chouinard Alfred, Chouinard Patrice, Chouinard Alphonse, Chouinard J. B. Dionne Adéodat, Dionne Jean-Charles, Dion Viator, Dumont Albert, Frère David, Gagnon, Alphonse, Gagnon Antonio, Gagnon Luc, Gagnon Geo-Albert, Gagnon Timothée, Gagnon Léopold, Laforest Damase, Lajoie Joseph, Lajoie Lucien, Laplante E. Laplante Donat, Laroche, Laurent, LeBel Albert, Adélard et Alfred, Malenfant Léo, Marquis Philippe, Michaud Jos, Albert, et Wenceslas, Morin Albert, Pelletier Lucien, Rioux Marc-André, Roy Joseph, Saindon Emile, St-Amant, P.-E. Tardif F. Morissette Eugène, Thibault C.-Eugène. Les examinateurs à l'examen susdit

STE-LUCE

Mariage. — Mercredi, le 11 courant, M. Philippe DeChamplain, fils de M. et Mme Alexis DeChamplain unissait sa destinée à Mlle M.-Louise Desrosiers, fille de M. et Mme L. Desrosiers de St-Marcellin. La bénédiction nuptiale leur fut donnée en la chapelle de St-Marcellin. Une réception fut donnée chez Monsieur Alexis DeChamplain en l'honneur des

RIVIERE-DU-LOUP

M. l'abbé Alexandre Roy, curé de St-Henri, Lévis, a passé quelques jours en visite chez son frère M. l'abbé Philas Roy curé de St-Patrice.

M. l'abbé Jos. Paré, vicaire à St-Patrice est de retour de Deschambault où il a visité sa famille.

M. l'abbé J. D. Lebel, prêtre retiré à l'hôpital est en ce moment aux Etats-Unis, où il assistera au sacre d'un évêque.

M. Sylvio Roussel de Lévis et M. et Mme Gérard Roussel de Drummondville, ainsi que leur fille Gisele, étaient dans leurs familles dimanche.

M. Léo Roussel était à Québec au commencement de la semaine.

Mardi avaient lieu les funérailles de M. H. Gagnon décédé subitement samedi dans la paroisse de St-Patrice à l'âge de 81 ans. M. Willie Girard touchait l'orgue. Les funérailles étaient dirigées par M. Hector Boucher de la maison Pascal Boucher.

Notre plaidoyer dans la cause de libelle

Suite de la page 1

Progrès du Golfe se mit à publier des comptes-rendus, le premier en date étant du 10 mars, 1933, à la page 6, colonne 2 (exhibé "D-1").

"Cet article était intitulé "Sur le vif". "Une fin de séance à l'hôtel de ville". "Extrait d'un débat au sujet de l'abrogation du règlement de prohibition". Cet article, tel qu'il apparaît à sa lecture, répétait les propos du demandeur, au conseil de ville.

"Or, à la séance du 6 mars, 1933, qui suivait la conversation rapportée au sous-paragraphe C, un jeune homme du nom de Bernier, qui est un employé du demandeur, prenait à la sténographie les paroles de ce dernier et les réponses qu'on lui faisait, et le 10 mars, 1933, pour la première fois, tel qu'allégué au Golfe, le "texte" d'un débat du conseil municipal.

"Le 17 mars, 1933, le Progrès du Golfe publiait en page 5, (exhibé "D-2") un prétendu compte-rendu de la séance précédente au conseil de ville, daté du 10 mars, lequel compte-rendu portait entre autres titres, le suivant "Texte sténographique des débats de la dernière séance du conseil".

"Ce titre était de nature à faire croire, à ceux qui lisaient ce prétendu compte-rendu, qu'il était intégral et verbatim et il mettait les lecteurs du journal sous l'impression que les comptes-rendus qui suivraient, et seraient rédigés apparemment à la sténographie, seraient également complets et reproduiraient le mot à mot des débats.

"A la séance du 10 mars, 1933, (intitulée par erreur à l'exhibé "D-2") "Séance du 10 février, 1933" le jeune Bernier, l'employé du demandeur était présent et il semblait écrire à la sténographie tout ce qui se disait et il en fut ainsi pour toutes les séances et comptes-rendus dont il sera question par la suite.

"Ce compte-rendu exhibit "D-2" prétendait rapporter, comme partie du "texte sténographique des débats, une conversation entre le demandeur et le greffier de la ville, M. Georges D'Auteuil, mais cette partie du compte-rendu était inexacte et rédigée de façon à laisser croire au public que M. D'Auteuil cherchait à éluder les réponses à des questions qu'on lui posait, alors que M. D'Auteuil avait spontanément donné tous renseignements sur son salaire, et ses différentes sources de revenus.

"A la séance suivante, M. D'Auteuil prit à partie le jeune Bernier, employé du demandeur, lui reprocha d'avoir mal rapporté ses paroles et le menaça de le poursuivre en dommages si cela continuait, ce à quoi le jeune Bernier répondit qu'il était bien vrai qu'il n'avait pas rapporté ses paroles, mais qu'il avait transcrit fidèlement pour remettre ensuite son travail au demandeur, qui, lui, s'occupait de la publication dans le Progrès du Golfe.

"Le greffier indiqua par la suite au demandeur l'erreur qui avait été faite. M. D'Auteuil retourna au conseil de ville, après que son employé lui eut remis le texte, pour publication, et le demandeur admit l'erreur et sa propre responsabilité à ce sujet.

"M. Letexte, tel que publié, et qui ne fut jamais corrigé, n'était pas moins de nature à faire croire au public que M. D'Auteuil avait fait un travail d'élève, qu'il avait fini par avouer cela au demandeur et que le demandeur avait été le seul de tous les membres du conseil à vouloir faire accepter un salaire raisonnable au greffier de la ville, qui est à son emploi depuis nombre d'années et qui a toujours donné satisfaction.

"Un autre prétendu compte-rendu sténographique publié le 7 avril, 1933, dans le Progrès du Golfe (exhibé "D-3"), donnait si peu justice à l'échevin Martin Lapage, que ce même journal, dans son numéro suivant (exhibé "D-4"), page 1, admettait que "le conseil de ville de Rimouski, par son inintelligible et inexplicable et déclarait tenir en haute justice, pour lui, à reconnaître intégralement les passages échevins du texte" (sic).

"Cet article rectification n'était cependant guère exact, car dans la page 4 du même journal, on se souvient que le conseil de ville de Rimouski, dont le demandeur était président, et qui était intitulé "Hé, sommes-nous en Russie?", la résolution à l'appui duquel l'échevin Lapage avait fait un discours dans lequel il avait dit: "Je ne suis pas un homme riche, mais j'ai un grand nombre de choses précieuses, mais on ne peut pas les vendre, car elles sont attachées à ma personne".

"Dans un numéro du 5 mai, 1933, (exhibé "D-5") à la page 3, un compte-rendu, apparemment complet, mais en réalité très incomplet, d'une séance du conseil municipal, émettait des propos tels que: "le conseil de ville de Rimouski, par son inintelligible et inexplicable et déclarait tenir en haute justice, pour lui, à reconnaître intégralement les passages échevins du texte" (sic).

"Ce compte-rendu est de nature à faire croire que n'importe quel empruntait le malaxeur à des conditions qui variaient avec chacun, que certains échevins en avaient l'usage gratuit et que le demandeur était obligé de le réparer à ses frais.

"Pour le public de Rimouski, qui sait que l'inspecteur de la ville, M. Michel Pincourt, a la garde de ce malaxeur, ce compte-rendu était de nature à jeter des doutes sur son honnêteté et celle de ses collègues échevins, car les explications complètes qu'il donnait, étaient omises; on omet également de rapporter que l'ex-échevin, Alphonse Bellavance, a déclaré avoir payé un loyer pour le malaxeur et le public est mis sous l'impression qu'alors qu'il était échevin, il obtenait le malaxeur gratuitement; les paroles de l'échevin Léo Lévesque, ne sont pas non plus rapportées et sur ce très long débat, il n'y en a pas le quart qui est publié. Dans cette circonstance, le public a été induit en erreur, il a cru lire un compte-rendu exact et complet de ce qui s'est passé, alors qu'il n'en a lu qu'une partie, celle où M. Morin a pris part au débat, le reste ayant été omis, ce qui est bien de nature à faire croire que c'est par ses soins que les comptes-rendus étaient publiés dans le Progrès du Golfe, puisqu'on omet de rapporter précisément cette partie du débat à laquelle il n'a pas pris part.

"Le 1er décembre, 1933, en dernier page, page 6, (exhibé "D-6"), un nouveau compte-rendu inexact a été publié, duquel il se dégage que les employés de la corporation de la ville allaient travailler, pendant les heures de travail pour lesquelles ils étaient payés par les contribuables, pour leur profit personnel chez des tiers et il est fait mention de deux lettres qui auraient été adressées au demandeur.

"Or, il n'est pas dit dans le compte-rendu exhibit "D-6" que de fait, les lettres étaient rédigées de l'écriture même de M. Morin, que les signataires ne se plaignaient pas et le texte des lettres qui auraient démontré la futilité

des accusations, fausses d'ailleurs, n'est pas rapporté dans le journal, de sorte qu'on a pu voir que les accusations étaient absolument insignifiantes, tel qu'il apparaît de copies des dites lettres produites au soutien des présentes comme exhibit "D-7" et exhibit "D-8", la défenderesse étant incapable de produire des maintes les originaux, qui sont dans les archives de la corporation de la ville de Rimouski.

"Le 11 mars, dit non plus que le "Maire Moreault se leva de son siège, alla chercher les lettres dans les mains du demandeur, et lui fit observer, en présence des échevins et des personnes présentes, que ces lettres avaient été écrites par lui-même, à lui-même et qu'il ne les avait fait que signer, par le fait qu'il avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rimouski, l'ex-échevin Lapage, qui avait fait signer par lui-même, par le demandeur, qui fut faite par le maire au demandeur dans cette circonstance, et au surplus, le compte-rendu de ce débat, qui ne traitait en somme que de quelques navets, était de nature à jeter du ridicule sur le conseil de ville de Rim